EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, September 29, 2026

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament met this day at 9:30 a.m. [ET], pursuant to rule 12-7(2)(a), for consideration of possible amendments to the Rules; and for consideration of a draft agenda (future business).

Senator Peter Harder (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, I want to welcome you back for the fall term. I welcome those Canadians who are undoubtedly watching us on sencanada.ca. You're most welcome. My name is Peter Harder. I am a senator from Ontario and the Chair of the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament. I invite senators to introduce themselves.

Senator Ataullahjan: Good morning. Salma Ataullahjan from Ontario.

Senator Burey: Good morning. Sharon Burey, Ontario.

[*Translation*]

Senator Youance: Suze Youance from Quebec.

Senator Surette: Allister Surette from Nova Scotia.

Senator Ringuette: Pierrette Ringuette from New Brunswick.

Senator Petitclerc: Good morning. Chantal Petitclerc from Quebec.

Senator Saint-Germain: Good morning. Raymonde Saint-Germain from Quebec.

[*English*]

Senator Yussuff: Hassan Yussuff, Ontario.

Senator Downe: Percy Downe, Charlottetown.

Senator K. Wells: Kristopher Wells, Alberta, Treaty 6 territory.

The Chair: Thank you all. I would also like to take this opportunity to introduce and welcome Dana Phillips, who is from the Library of Parliament and will be joining us as an analyst in our work here. She has worked for those of you who have been on the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs and also the House of Commons Standing Committee on Justice and Human Rights, amongst other

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 29 septembre 2026

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement se réunit aujourd'hui, à 9 h 30 (HE), conformément à l'article 12-7(2)a) du Règlement, pour examiner des modifications possibles au Règlement, et étudier un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

Le sénateur Peter Harder (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Chers collègues, je tiens à vous souhaiter un bon retour pour cette session d'automne. Je salue également les Canadiens qui nous regardent sans aucun doute sur sencanada.ca. Bienvenue. Je m'appelle Peter Harder. Je suis un sénateur de l'Ontario et je préside le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement. J'invite mes collègues à se présenter.

La sénatrice Ataullahjan : Bonjour. Salma Ataullahjan, de l'Ontario.

La sénatrice Burey : Bonjour. Sharon Burey, de l'Ontario.

[*Français*]

La sénatrice Youance : Suze Youance, du Québec.

Le sénateur Surette : Allister Surette, de la Nouvelle-Écosse.

La sénatrice Ringuette : Pierrette Ringuette, du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Petitclerc : Bonjour. Chantal Petitclerc, du Québec.

La sénatrice Saint-Germain : Bonjour. Raymonde Saint-Germain, du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur Yussuff : Hassan Yussuff, de l'Ontario.

Le sénateur Downe : Percy Downe, de Charlottetown.

Le sénateur K. Wells : Kristopher Wells, du territoire visé par le Traité n^{o} 6, en Alberta.

Le président : Merci à tous. J'aimerais aussi profiter de cette occasion pour vous présenter Mme Dana Phillips et lui souhaiter la bienvenue. Elle nous vient de la Bibliothèque du Parlement et travaillera avec nous comme analyste pour nous aider dans nos travaux. Elle a travaillé pour ceux d'entre vous qui ont siégé au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles ainsi qu'au Comité permanent de la justice et

committees, and she will be working with François Delisle. We welcome you here at this time to work with us.

As our witnesses today, we are very pleased to welcome our Senate colleagues Senator Julie Miville-Dechêne and Senator Scott Tannas, along with his Director of Parliamentary Affairs, Daniel Charbonneau. We invited the senators to appear to give their perspectives on our study that we are undertaking. Without further ado, I invite them to make their statements, after which we will do questions. We will entertain a list, and I suggest we start with a round of three minutes each, hoping and expecting we would get to a second round as well. The floor is yours, senators.

[*Translation*]

Hon. Julie Miville-Dechêne: Thank you to the committee for undertaking this study on the place of public bills in our legislative work in the Senate, and thank you for inviting me.

In my eight years in the Senate, I have introduced and championed two substantive public bills, meaning that they propose real changes to our legislation. Former MP John McKay and I were able to get Bill S-211 on forced labour and child labour passed in 2023. This law is important enough for the Carney government to bring it up with the Trump administration as one of the tools Canada has to combat imports of goods with a forced labour component.

I reread previous testimony about the frustration of our fellow members, because we are daring to use a power that senators have. Let me qualify that. Some members are very happy that the system for introducing public bills is less rigid in the Senate than in the House of Commons.

Former Liberal MP John McKay, for example, who unsuccessfully attempted to advance an anti-forced labour bill through the House of Commons, was very grateful that I was able to start the process in the Senate. I was one of the first on the starting line, I found support and I passed the baton to him in the House of Commons within a few months.

Look at what is also happening with the bill on Gatineau Park, S-229, which will be debated first in the Senate when it is largely MP Sophie Chatel's bill. I want to be clear that this is not a one-way street.

des droits de la personne de la Chambre des communes, entre autres comités, et elle travaillera avec M. François Delisle. Nous sommes ravis de vous accueillir au comité pour travailler avec nous.

Nous sommes très heureux d'accueillir aujourd'hui, en tant que témoins, nos collègues du Sénat, la sénatrice Julie Miville-Dechêne et le sénateur Scott Tannas, qui est accompagné de son directeur des affaires parlementaires, M. Daniel Charbonneau. Nous avons invité nos collègues à présenter leurs observations au sujet de l'étude que nous entreprenons. Sans plus attendre, je les invite à faire leurs déclarations, puis nous passerons aux séries de questions. Nous tiendrons une liste des intervenants, et je propose que nous commencions par un premier tour de trois minutes chacun, en espérant avoir l'occasion de faire un deuxième tour. La parole est à vous, chers collègues.

[*Français*]

L'honorable Julie Miville-Dechêne : Merci au comité d'avoir entrepris cette étude sur la place des projets de loi d'intérêt public dans notre travail législatif au Sénat, et merci de m'avoir invitée.

Depuis mon arrivée au Sénat il y a huit ans, j'ai présenté et défendu deux projets de loi d'intérêt public substantiels, c'est-à-dire proposant de réels changements dans notre législation. Nous avons réussi, l'ancien député John McKay et moi, à faire adopter le projet de loi S-211 contre le travail forcé et le travail des enfants en 2023. Cette loi est suffisamment importante pour que le gouvernement Carney l'invoque auprès de l'administration Trump parmi les outils dont le Canada dispose pour combattre les importations de marchandises ayant une composante de travail forcé.

J'ai relu les témoignages précédents qui invoquent la frustration de nos collègues députés, car nous osons nous servir d'un pouvoir que les sénateurs possèdent. Je ferai quelques nuances. Certains députés sont très heureux que le système de présentation des projets de loi d'intérêt public soit moins rigide au Sénat qu'à la Chambre des communes.

L'ancien député libéral John McKay, par exemple, qui avait sans succès tenté de faire avancer un projet de loi contre le travail forcé à la Chambre des communes, était très reconnaissant que je puisse amorcer le processus au Sénat. J'étais l'une des premières sur la ligne de départ, j'ai trouvé des appuis et je lui ai passé le bâton à la Chambre des communes en quelques mois.

Regardez ce qui se passe également dans le cas du projet de loi sur le parc de la Gatineau, S-229, qui sera débattu d'abord au Sénat alors que c'est en grande partie le projet de loi de la députée Sophie Chatel. Je tiens donc à préciser que ce n'est pas un processus à sens unique.

Among the 92 public bills introduced in the Senate during the last session, a distinction must be made between substantive bills that amend the laws of the country, frameworks that propose discussions between federal ministers and the provinces, and designated national days that highlight certain causes.

I strongly disagree with the idea shared by some Senate colleagues that public bills are a distraction, a waste of valuable time and the pet issues of those who bring them forward.

I will quote Senator Harder:

> In considering the Senate's complementary role in Parliament, as well as its value to Canadians, I further note the innovative and thoughtful contributions to public policy frequently made by way of Senate public bills, which often address the policy gaps unaddressed by the Government in complementary fashion.

This description is exactly the same as the bill protecting children from pornography, which I championed for five years and which has been studied three times in the Senate due to prorogations. Not only was this issue a blind spot for the government, but many parliamentarians were frankly embarrassed to talk about such a topic. I haven't made it over the finish line, but in the spring, the government included in its Bill C-34 the pornographic material found on the most popular social media, such as X, and certain specialized pornographic sites. Client age verification or estimation will be mandatory. I would like to think that my years of legislative work had something to do with that.

How do we improve our system? I agree with the idea of limiting senators to introducing a single public bill per session, so per Parliament. That would unclog committees. I believe that second reading speeches could also be grouped together and votes scheduled within a reasonable time frame, so as to avoid delaying tactics. However, I don't see why we would limit debating time to one or two hours like in the House of Commons.

In the House, debates on public bills do not take away any ice time from government bills that take priority; moreover, sittings rarely go until midnight.

Above all, we need to find a system in which public bills are not filibustered in the Senate. We have seen that at committee as well. They kick the can down the road for months and months on end, for example, on a climate finance bill. It is perfectly legitimate to oppose and vote against a public bill, but we must allow the study and voting processes to take place.

Parmi les 92 projets de loi d'intérêt public présentés au Sénat lors de la dernière session, il faut faire la distinction entre les projets de loi substantiels qui modifient les lois du pays, les cadres ou *frameworks* qui proposent des discussions entre les ministres fédéraux et les provinces, et, finalement, les journées nationales désignées qui mettent en lumière certaines causes.

Je suis en profond désaccord avec cette idée répandue par certains collègues sénateurs selon laquelle les projets de loi d'intérêt public sont une distraction, font perdre du temps précieux et sont les marottes personnelles de ceux qui les portent.

Je citerai ici le sénateur Harder :

> En examinant le rôle complémentaire du Sénat au Parlement ainsi que sa valeur pour les Canadiens, je note en outre les contributions novatrices et réfléchies aux politiques publiques fréquemment apportées par le biais de projets de loi d'intérêt public du Sénat, qui comblent souvent, de manière complémentaire, les lacunes politiques non comblées par le gouvernement.

Cette description correspond exactement à celle du projet de loi protégeant les enfants de la pornographie, projet que j'ai défendu pendant cinq ans et qui a été étudié trois fois au Sénat en raison de prorogations. Non seulement ce dossier était un angle mort du gouvernement, mais beaucoup de parlementaires étaient franchement gênés de parler d'un tel sujet. Je n'ai pas passé le fil d'arrivée, mais, au printemps, le gouvernement a inclus dans son projet de loi C-34 le matériel pornographique qu'on retrouve dans les médias sociaux les plus populaires, comme X, et certains sites pornographiques spécialisés. La vérification ou l'estimation de l'âge des clients sera obligatoire. J'ose croire que mes années d'efforts législatifs ont eu quelque chose à voir dans cela.

Comment améliorer notre système? Je suis d'accord avec l'idée de limiter les sénateurs à présenter un seul projet de loi d'intérêt public par session, donc par Parlement. Cela désengorgerait les comités. Je crois qu'on pourrait également rassembler les discours de deuxième lecture et planifier des votes dans un délai raisonnable, afin d'éviter les tactiques dilatoires. Cependant, je ne vois pas pourquoi on restreindrait le temps consacré au débat à une heure ou deux comme aux Communes.

Dans la Chambre, les débats sur les projets de loi d'intérêt public n'enlèvent aucun temps de glace aux projets de loi gouvernementaux qui ont la priorité; de plus, on siège rarement jusqu'à minuit.

Il faut surtout trouver un système dans lequel les projets de loi d'intérêt public ne feraient pas l'objet d'obstructions au Sénat. De telles tactiques sont aussi survenues en comité. Elles consistent à repousser sans raison valable pendant des mois et des mois, par exemple, un projet de loi sur la finance liée au climat. Il est tout à fait légitime de s'opposer et de voter contre

As for the idea of triaging bills before they are introduced, I am cautious. Only a constitutional test should be conducted, but not by senators. According to my sources, in the House of Commons, a committee of members only approves what the House administration — the clerks — recommends in this regard. That would prevent fellow senators from judging each other.

I am, of course, ready to answer your questions.

[*English*]

Hon. Scott Tannas: Thank you for the opportunity to speak on Senate public bills and their process in the Senate. To state the obvious, the number of Senate public bills and the debate time in both the Senate and in committees has increased substantially over the last decade. Like a coin, this issue has two sides. On the positive side, senators are bringing forward new ideas and initiating thoughtful debate on policy. On the other side of the coin, more bills mean more chamber and committee time, and time is a limited commodity.

This is not only a burden on official time, but there is also a time cost at the leadership level. As a former group leader, much time was spent on the management of Senate public bills, certainly more than before and, at times, considerably more than even government bills.

Most concerning, with committees spending more time on bills, it takes away from special studies, which is one of the Senate's most enduring and most respected value-added elements for Canadians. So a review of our process for Senate public bills is long overdue.

The challenge is to balance efficiency versus a senator's rights as a legislator to initiate legislation. Here are a few suggestions: Senators should be limited to one bill before the Senate at a time. I would go further, in fact, and recommend one bill per Parliament. Senators should have a reasonable expectation that the bill will be adopted. There are other avenues to bring forward "noble causes" such as inquiries for debate.

Bills should not tackle complicated policy areas. While senators have expertise in various fields, they do not have the backing of a government department or policy workshop to review all the intended and unintended consequences.

un projet de loi d'intérêt public, mais encore faut-il permettre aux processus d'étude et de vote d'avoir lieu.

Quant à l'idée de trier les projets de loi avant qu'ils ne soient présentés, je suis prudente. Seul un test de constitutionnalité devrait être mené, mais pas par les sénateurs. D'après mes sources, à la Chambre des communes, un comité de députés ne fait qu'approuver ce que l'administration de la Chambre — les greffiers — recommande à cet égard. Cela éviterait que des collègues sénateurs se jugent entre eux.

Je suis, bien sûr, prête à répondre à vos questions.

[*Traduction*]

L'hon. Scott Tannas : Je vous remercie de me donner l'occasion de m'exprimer sur les projets de loi d'intérêt public du Sénat et les étapes dont ils font l'objet au Sénat. De toute évidence, le nombre de projets de loi d'intérêt public du Sénat ainsi que le temps consacré aux débats, tant au Sénat qu'au sein des comités, ont considérablement augmenté au cours de la dernière décennie. Comme une pièce de monnaie, cette question a deux facettes. Du côté positif, les sénateurs apportent de nouvelles idées et suscitent des débats réfléchis sur les politiques. D'un autre côté, un nombre accru de projets de loi signifie que cela occupe une part plus importante du temps dont disposent le Sénat et les comités, et le temps est limité.

Cela accapare non seulement le temps de travail officiel, mais aussi le temps des leaders. Lorsque j'étais leader d'un groupe au Sénat, j'ai consacré énormément de temps à gérer des projets de loi d'intérêt public du Sénat, certainement plus qu'avant et parfois beaucoup plus de temps qu'aux projets de loi émanant du gouvernement.

Le plus préoccupant, c'est que le temps accru que consacrent les comités aux projets de loi se fait au détriment des études spéciales, qui représentent, pour les Canadiens, l'un des rôles les plus durables et les plus respectés du Sénat. Il est donc grand temps de revoir nos pratiques pour l'examen des projets de loi d'intérêt public du Sénat.

Le défi est de trouver un équilibre entre l'efficacité et le droit des sénateurs, en tant que législateurs, de présenter des projets de loi. Voici quelques suggestions : les sénateurs ne devraient pouvoir présenter qu'un seul projet de loi à la fois au Sénat. J'irais plus loin, en fait, en recommandant une limite d'un seul projet de loi par législature. Les sénateurs devraient avoir une attente raisonnable que leur projet de loi soit adopté. Il existe d'autres avenues pour défendre de « nobles causes », notamment des interpellations pour fins de débats.

Les projets de loi ne devraient pas porter sur des domaines de politique complexes. Même si les sénateurs possèdent une expertise dans divers domaines, ils ne peuvent pas s'appuyer sur un ministère ou un groupe de réflexion pour examiner l'ensemble des répercussions, tant prévues qu'imprévues.

Senators should be encouraged to pass judgment on bills early to separate the wheat from the chaff. Why do we spend committee time on something that we know will not proceed?

Second reading votes should be standing votes to make sure there is real and accountable support to invest committee time in a bill. There should be no quiet passing to please a friend, which ultimately costs committees huge amounts of time.

Over the last 10 years, the value and scope of the Senate's legislative work have risen dramatically. Our value through committee studies on issues of national interest has diminished almost equally. Some of that has been because of COVID. When we went into COVID, due to the inactivity of committees, we lost a bit of direction and rhythm in alternating between legislation and important committee studies. A larger component of the lack of impactful, significant, deep-value committee studies has come because we are spending all our time on the legislative side and specifically on Senate public bills. We need to correct that. There is no question about it. We have to restore time and space for committees to do the real work that Canadians value and that our governments value. Ultimately, much of what the Senate can produce is considered by governments, and we have seen evidence of that over the entire life of the Senate. We need to find ways to restore that time for committees to do those types of studies.

There are other practical solutions, and that's why I asked the committee if they would listen to a brief presentation from Dan Charbonneau. Many good ideas come from committee clerks, and before Mr. Charbonneau came to work for me, he was at the other end of the table as a committee clerk. I have asked him to come and present an idea that can reduce the number of private members' bills and yet still give a forum.

Daniel Charbonneau, Director of Parliamentary Affairs, Office of the Honourable Scott Tannas, Senate of Canada, as an individual: Honourable senators, thank you for the opportunity to appear before you as part of your special study on Senate public bills. I must admit that the view from this end of the table is very different from my previous seat at the other end.

Senator Tannas asked me to speak about the practical recommendations that could help reduce the volume of Senate public bills in short order. During the Forty-second Parliament through the Forty-fifth Parliament, we did a quick count, and senators introduced 251 Senate public bills. Of those, 33 bills, or

Les sénateurs devraient être encouragés à se prononcer rapidement sur les projets de loi afin de séparer le bon grain de l'ivraie. Pourquoi consacrer le temps du comité à quelque chose en sachant que cela n'aboutira pas?

À l'étape de la deuxième lecture, les votes devraient se faire par appel nominal afin de s'assurer qu'il existe un soutien réel et vérifiable pour consacrer le temps du comité à un projet de loi. Ils ne devraient pas faire l'objet d'un vote secret pour plaire à un ami, ce qui, en fin de compte, exige énormément de temps aux comités.

Au cours des 10 dernières années, l'importance et la portée du travail législatif du Sénat ont considérablement augmenté. Notre valeur, grâce aux études menées par les comités sur des questions d'intérêt national, a diminué presque d'autant. C'est en partie attribuable à la pandémie. En effet, lorsque la pandémie a frappé, l'inactivité des comités nous a fait perdre notre orientation et notre rythme, en quelque sorte, quant à l'alternance entre notre travail législatif et les études importantes menées par les comités. Cependant, le manque d'études de comité percutantes, importantes et de grande valeur est surtout attribuable au fait que l'essentiel de notre temps est consacré aux travaux législatifs, en particulier aux projets de loi d'intérêt public du Sénat. Il faut remédier à cela. Cela ne fait aucun doute. Il faut redonner aux comités le temps et l'espace dont ils ont besoin pour faire le véritable travail qui compte pour les Canadiens et nos gouvernements. En fin de compte, une bonne partie des travaux du Sénat est prise en compte par les gouvernements, comme le démontre l'histoire du Sénat. Nous devons trouver des façons de redonner aux comités le temps nécessaire à la réalisation d'études de ce genre.

Il existe d'autres solutions pratiques, et c'est pour cette raison que j'ai demandé au comité s'il accepterait d'écouter une brève présentation de M. Daniel Charbonneau. Les greffiers de comité ont de nombreuses bonnes idées, et avant que M. Charbonneau ne vienne travailler pour moi, il était de l'autre côté de la table, dans son rôle de greffier du comité. Je lui ai demandé de venir présenter une idée pouvant contribuer à réduire le nombre de projets de loi d'initiative parlementaire tout en offrant un forum.

Daniel Charbonneau, directeur des affaires parlementaires, bureau de l'honorable Scott Tannas, Sénat du Canada, à titre personnel : Honorables sénatrices et sénateurs, je vous remercie de l'occasion de prendre la parole devant vous dans le cadre de votre étude spéciale sur les projets de loi d'intérêt public du Sénat. Je dois avouer que la perspective depuis ce côté de la table est très différente de celle que j'avais depuis mon ancien siège, à l'autre bout.

Le sénateur Tannas m'a demandé de présenter des recommandations concrètes pouvant aider à réduire rapidement le nombre de projets de loi d'intérêt public du Sénat. Entre la 42e et la 45e législature, selon un décompte rapide que nous avons effectué, les sénateurs ont présenté 251 projets de loi

approximately 13%, sought to designate a day, week or month to recognize a particular group, activity, cause or event. These designation bills undoubtedly serve a valuable purpose to communities and groups. Many organizations rely on official recognition of observance to support awareness campaigns and for public education efforts. National Blood Donor Week is an example of how legislative designation can draw attention to an important public cause. Canadian public service agencies have many events tied to that particular week.

Having spoken to many organizations about designation bills which appear before the Senate and its committees, they are undoubtedly very enthusiastic about an official designation by Parliament. However, these bills generally follow a common pattern. They are often brief, containing little more than a preamble and a clause designating a specific day, week or month. Yet they must proceed through the full legislative process, including multiple readings and committee consideration, consuming valuable committee and parliamentary time.

There is an alternative mechanism. Rather than requiring legislation, designated observances could be established through resolutions adopted by both the House of Commons and the Senate. This could be implemented through either dedicated legislation establishing such a process or through coordinated rule changes in both chambers.

[*Translation*]

Such an approach would allow Parliament to continue to recognize laudable provisions while reducing pressure on legislative time and committee resources. It would also allow both chambers to focus more on bills that require thorough policy review and rigorous legislative oversight. These proposals are a modest but meaningful effort that could improve the efficiency of Parliament's legislative work without diminishing its ability to celebrate and recognize the significant contributions made to Canadian society.

Thank you. I look forward to your questions.

The Chair: Thank you, Mr. Charbonneau.

[*English*]

We have a list going here. Again, we will do a three-minute round.

d'intérêt public du Sénat, dont 33 projets de loi — environ 13 % — visaient à désigner une journée, une semaine ou un mois pour souligner un groupe, une activité, une cause ou un événement. Ces projets de loi de désignation revêtent sans doute une grande importance pour les communautés et groupes concernés. De nombreux organismes comptent sur la reconnaissance officielle de ces journées pour soutenir leurs campagnes de sensibilisation et leurs efforts d'éducation du public. La Semaine nationale du don de sang illustre bien comment une désignation par voie législative peut attirer l'attention sur une cause publique importante. Les organismes de la fonction publique canadienne organisent de nombreux événements associés à cette semaine en particulier.

Les discussions avec de nombreux organismes au sujet des projets de loi de désignation présentés au Sénat et à ses comités ont révélé qu'ils sont très enthousiastes à l'idée d'une désignation officielle par le Parlement. Cependant, ces projets de loi ont généralement des caractéristiques communes. Ils sont souvent succincts, ne contenant guère plus qu'un préambule et une disposition désignant une journée, une semaine ou un mois précis, mais ils doivent cependant franchir toutes les étapes du processus législatif, notamment de multiples lectures et un examen en comité, ce qui mobilise le temps précieux des comités et du Parlement.

Il existe un autre mécanisme. Au lieu de recourir à un projet de loi, les journées commémoratives pourraient être instituées au moyen de résolutions adoptées par la Chambre des communes et le Sénat. Cela pourrait se faire par l'intermédiaire d'un projet de loi particulier établissant un tel processus ou par des modifications coordonnées au règlement des deux Chambres.

[*Français*]

Une telle approche permettrait au Parlement de continuer à reconnaître les dispositions louables tout en réduisant la pression exercée sur le temps consacré à l'activité législative et sur les ressources des comités. Elle permettrait également aux deux Chambres de se concentrer davantage sur les projets de loi qui nécessitent un examen approfondi des politiques et un contrôle législatif rigoureux. Ces propositions constituent un effort modeste, mais significatif, qui pourrait améliorer l'efficacité du travail législatif du Parlement sans diminuer sa capacité à célébrer et à reconnaître les contributions importantes apportées à la société canadienne.

Merci beaucoup; je me tiens à votre disposition pour répondre à vos questions.

Le président : Merci, monsieur Charbonneau.

[*Traduction*]

Nous avons une liste d'intervenants. Encore une fois, nous allons faire un tour de trois minutes.

Senator Ataullahjan: Senator Miville-Dechêne, you and I have collaborated on many private members' bills, or PMBs. What were the main challenges that you faced? I had a bill almost a lifetime ago, and it took four parliamentary cycles before that bill was accepted. It was about organ harvesting. Sometimes we feel that certain bills make a lot of sense. Everybody supports it. It was a collaboration between me and MP Garnett Genuis. I stuck with it, but there have been other PMBs where I have given up. I'm interested in the challenges that you have faced. How do you think we can work on overcoming those challenges?

[*Translation*]

Senator Miville-Dechêne: First of all, I was very lucky, because in my two bills, I had support from both the opposition and independent groups, broad support. I didn't face any roadblocks in the Senate; in general, the pace was very good. What hindered me, of course, are the prorogations. I had probably underestimated, particularly in the case of protecting children from pornography, the power of the citizen lobby that considers any intervention related to the internet to be evil. Because the internet was unfettered for years, because the government waited too long to legislate, everything is seen as a threat to privacy and freedom of expression. In my opinion, this lobby was well organized: It spoke out and had much more clout than the idea that children needed to be protected. There weren't that many people who were up in arms and saying, "I understand that freedom of expression is protected by the Charter, but what about protecting children?"

At that time, no group was dealing with this issue. When I first started looking at this, pornography was really an emerging issue. I was kind of a lone voice crying in the wilderness and talking about something that bothered people. Then the tides turned. At one point, civil society started to take an interest in it, and I did surveys. We've seen that this is something that resonates with parents. There has been a paradigm shift. It has been easier to move forward, except that, of course, the nature of private bills is also at issue here. I am not the government. I did that: It was a work in progress. My first version of the bill contained errors; they were corrected in committee, and I thank the committee. I have to stop, yes.

Senator Saint-Germain: My question will focus on the alternatives to the bill and what hasn't been said. Just before that, I'd like to thank the three of you for your very useful, even pragmatic, contribution: You actually agree on several aspects.

La sénatrice Ataullahjan : Sénatrice Miville-Dechêne, nous avons collaboré toutes les deux à de nombreux projets de loi d'initiative parlementaire, ou PLIP. Quels ont été les principaux défis auxquels vous avez été confrontée? Presque dans une autre vie, j'ai présenté un projet de loi, et il a fallu quatre cycles parlementaires pour qu'il soit adopté. Il portait sur le prélèvement d'organes. Nous avons parfois le sentiment que certains projets de loi sont tout à fait pertinents. Tout le monde les appuie. Il s'agissait d'une collaboration entre le député Garnett Genuis et moi. J'ai persévéré, mais pour d'autres projets de loi d'initiative parlementaire, j'ai abandonné. J'aimerais savoir quelles sont les difficultés auxquelles vous avez été confrontée. Selon vous, comment pourrions-nous surmonter ces défis?

[*Français*]

La sénatrice Miville-Dechêne : D'abord, j'ai eu beaucoup de chance, parce que dans le cadre de mes deux projets de loi, j'ai eu un appui et de l'opposition et des groupes indépendants, un large appui. Je n'ai donc pas fait face à des blocages au Sénat; en général, le rythme était très bon. Ce qui m'a nui, bien sûr, ce sont les prorogations. J'avais sans doute sous-estimé, dans le cas notamment de la protection des enfants contre la pornographie, la puissance du lobby des citoyens qui jugent que toute intervention liée à l'Internet est diabolique. Comme l'Internet a été libre pendant des années, comme le gouvernement a attendu trop longtemps avant de légiférer, tout est perçu comme une menace à la vie privée et à la liberté d'expression. Ce lobby était, à mon avis, bien organisé : il s'exprimait et il avait beaucoup plus de poids que l'idée qu'il fallait protéger les enfants. Il n'y avait pas tant de monde qui s'élevait pour s'indigner et dire : « Je comprends que la liberté d'expression est protégée par la Charte, mais que fait-on de la protection des enfants? »

À cette époque, aucun groupe ne s'occupait de cette question. Au moment où je m'y suis intéressée, la pornographie était vraiment un enjeu émergent. J'ai donc été un peu seule à crier dans le désert et à parler d'un sujet qui gênait les gens. Au début, j'étais dans une marée. À un moment donné, la société civile a commencé à s'y intéresser, j'ai fait des sondages. On a vu que c'était quelque chose qui interpellait les parents. Là, il y a eu un changement de paradigme. Il a été plus facile d'avancer, sauf qu'évidemment, c'est aussi la nature du projet de loi privé qui est en cause ici; je ne suis pas le gouvernement. J'ai fait cela : cela a été un *work in progress*. Ma première version du projet de loi contenait des erreurs; elles ont été corrigées en comité, et je remercie le comité. Il faut que j'arrête, oui.

La sénatrice Saint-Germain : Ma question portera sur les solutions de rechange au projet de loi et sur les non-dits. Juste avant, j'aimerais vous remercier tous les trois d'une contribution qui est fort utile, et je dirais pragmatique : vous vous rejoignez d'ailleurs sur plusieurs aspects.

Senator Miville-Dechêne, I want to tell you, you referred to the reservations that many have about the bills. In my view, the two Senate public bills you introduced were bills that deserved to be introduced in this context. One of the problems I see is that the bills do not sufficiently separate the wheat from the chaff. I really like that you raised the fact that, among other things, any bill related to commemorations could easily be replaced by a motion, so less time would be wasted. This leads me to the question of alternatives. I'd like your opinion on some of them, such as committee investigations, which could replace senators' bills that we know will never make it to the finish line in the Senate.

I'm thinking of the guaranteed minimum income bill or the bill to overhaul the Criminal Code. Would studies lead to more efficiency in bills? What you didn't talk about in any way, shape or form is the costs of certain bills. I'm not talking about the cost to the Senate measured in committee time. I'm talking more about the potential cost of implementing bills.

Normally, public funds should not be spent on implementation. That seems to be the case for a number of bills. That is a problem for me. What also goes unmentioned is the sympathy we have for colleagues who have worked hard on their bill: It means that there may be less independence when the time comes to vote. That's another issue that I think needs to be addressed.

Senator Miville-Dechêne: I will be brief. In terms of the costs, you're right. When it comes to my pornography bill in particular, to get it right, I would have needed a commission, a regulator. As you know, it takes a lot of money to run an organization like that. Obviously, I was a bit leery about introducing a bill without a regulator. You added amendments to my own bill without us having a regulator. This makes the bill more difficult to implement. I am aware of that. However, I wanted to say that what counts is the idea and the influence. If it becomes part of a government bill, my role is done. Do you understand? That's what's important.

In terms of the role of studies and alternatives, I don't think it's the same. During the first study of the pornography bill, the committee was saying, "Come on, Julie. We'll do a study and it will solve everything." Obviously, that's possible. However, don't forget that we are dealing here with a clear, imminent and present danger to children.

Sénatrice Miville-Dechêne, je veux vous dire, vous avez fait référence aux réserves que plusieurs ont sur les projets de loi. Personnellement, les deux projets de loi d'intérêt public du Sénat que vous avez présentés étaient des projets de loi qui méritaient de l'être dans ce contexte-là. Un des problèmes que je vois est qu'on ne sépare pas suffisamment le bon grain de l'ivraie dans les projets de loi. J'aime beaucoup que vous souleviez — et cela va m'amener à la question des solutions de rechange —, le fait qu'entre autres, tout projet de loi lié à des commémorations pourrait très bien être remplacé par une motion, de sorte qu'il y aurait moins de perte de temps. Alors, j'aimerais avoir votre opinion sur certaines solutions de rechange, comme les enquêtes de comité, qui pourraient remplacer des projets de loi de sénateurs dont on sait qu'ils ne franchiront jamais la ligne d'arrivée au Sénat.

Je pense au projet de loi sur le revenu minimum garanti ou au projet de loi sur la refonte du Code criminel. Les études mèneraient-elles à plus d'efficacité au sujet des projets de loi? Les non-dits, pour moi, c'est qu'en aucun cas vous n'avez parlé des coûts occasionnés par certains projets de loi. Je ne parle pas du coût pour le Sénat mesuré en temps de comité. Je parle plutôt du coût éventuel de la mise en œuvre de projets de loi.

Normalement, on ne devrait pas consacrer des fonds publics à la mise en œuvre. Or, il semble que ce soit le cas pour plusieurs projets de loi. C'est un problème pour moi. L'autre non-dit, c'est cette sympathie que nous avons pour les collègues qui ont travaillé fort pour leur projet de loi : cela fait en sorte qu'il y a peut-être moins d'indépendance lorsque vient le temps de voter. C'est aussi une autre problématique qu'il faut, je crois, aborder.

La sénatrice Miville-Dechêne : Je serai brève. En ce qui concerne les coûts, vous avez raison. Pour ce qui est de mon projet de loi sur la pornographie en particulier, pour bien faire les choses, il m'aurait fallu une commission, un régulateur. Comme vous le savez, ce genre d'organisation exige beaucoup d'argent. Évidemment, j'ai un peu louvoyé pour présenter un projet de loi sans régulateur. Vous avez ajouté des amendements dans mon propre projet de loi sans que nous ayons de régulateur. Cela rend donc le projet de loi plus difficile à mettre en œuvre : j'en suis consciente. Cependant, je tenais à dire que c'est l'idée et l'influence qui comptent. Donc, si cela devient une partie d'un projet de loi gouvernemental, mon rôle est joué. Vous comprenez? C'est ce qui est important.

Quant au rôle des études et des solutions de rechange, je ne crois pas que c'est la même chose. Lors de la première étude du projet de loi sur la pornographie, le comité disait : « Mais voyons, Julie. On va faire une étude et ça va régler le tout. » Évidemment, c'est possible. Mais n'oubliez pas. On est ici face à un danger réel, imminent et actuel pour les enfants.

A study that lasts two or three years delays the legislative process. Personally — and this is what I have experienced — I believe that a bill has more weight than a study. What was your third question?

Senator Saint-Germain: It was about alternatives. I gave the example of the bill on the overhaul of the Criminal Code, among other things, not your bill.

Senator Miville-Dechêne: Yes, right. I believe that studies are necessary, but I don't feel that they are the panacea that people always claim. I have been involved in studies that never came to fruition. It's not as simple as doing impactful studies and adopting measures that change history.

[*English*]

Senator Batters: First of all, Senator Tannas, I am just reviewing your proposal. Your proposal is that parliamentarians — and you specified that this is the Senate and the House of Commons — no longer be allowed to bring forward these types of bills. Instead, it's about going through this resolution process and then having a long list of days or something like that. As you know, elected members of the House of Commons are limited right now to having one private member's bill debated each Parliament, and that's subject to a lottery system to determine the timing of that.

Frankly, it is one thing for you to propose that senators be prevented from doing this, but why do you think you, as a senator, should be trying to prevent an MP, elected by the people of their riding, from presenting this type of bill? It may have been something that they felt was very important as they went door to door and tried to get the support of their riding. I believe that's for them to determine, not for an unelected senator to determine.

Senator Tannas: Speaking as an elected senator, I do have some appreciation for what you are saying. In lots of mail-outs that you get from MPs on all the things that they did and said and whatever, it is a major thing for them to be able to say, "And I got a piece of legislation passed." There's no question. I think that is something that MPs would have to weigh. I'm not suggesting that we dictate anything. This committee could invite its equal on the other side to consider an idea such as this as a way to increase the number of private members' bills that get considered that need legislation and, instead, turn something as simple as this into a motion that wouldn't be subject to the same restrictions. While it maybe wouldn't have the same cachet on the householder to say that you got a motion passed to designate day X, I'm not sure where MPs would land on this. If it is more efficient, where they can actually not blow their whole opportunity on a day and they can blow it on something else or

On fait une étude qui dure deux ans ou trois ans, cela retarde le processus législatif. Personnellement — et c'est ce que j'ai vécu —, je crois qu'un projet de loi a plus de poids qu'une étude. Et quelle était votre troisième question?

La sénatrice Saint-Germain : C'était au sujet des solutions de rechange. J'avais surtout donné l'exemple du projet de loi sur la refonte du Code criminel, entre autres, et non celui de votre projet de loi.

La sénatrice Miville-Dechêne : Oui, effectivement. Je crois que les études sont nécessaires, mais, à mon avis, elles ne sont pas la panacée qu'on montre tout le temps. J'ai participé à des études qui n'ont jamais vu le jour. Ce n'est pas si simple de mener des études marquantes et d'adopter des mesures qui changent l'histoire.

[*Traduction*]

La sénatrice Batters : Premièrement, sénateur Tannas, je suis en train de consulter votre proposition. Vous proposez que les parlementaires — et vous avez précisé que cela vaut tant pour le Sénat que la Chambre des communes — n'aient plus le droit de présenter ce genre de projet de loi. Il faudrait plutôt passer par un processus de résolution, puis d'avoir une longue liste de journées ou quelque chose du genre. Actuellement, comme vous le savez, les députés de la Chambre des communes ne peuvent avoir qu'un seul projet de loi d'initiative parlementaire faisant l'objet d'un débat par législature, et le calendrier des débats est déterminé par tirage au sort.

Bien franchement, proposer d'empêcher les sénateurs de le faire, c'est une chose, mais est-ce qui vous porte à penser, en tant que sénateur, que vous devriez chercher à empêcher un député, qui est élu par la population de sa circonscription, de présenter un projet de loi de ce genre? Ce député a peut-être jugé que c'était quelque chose de très important lorsqu'il faisait du porte-à-porte pour obtenir l'appui de ses électeurs. Je pense que c'est à lui d'en décider, et non à un sénateur non élu.

Le sénateur Tannas : En tant que sénateur élu, je comprends ce que vous dites, dans une certaine mesure. Pour les députés, il est très important de pouvoir présenter, dans leurs envois postaux, leurs réalisations et les propos qu'ils ont tenus, et de pouvoir affirmer : « Et j'ai fait adopter un projet de loi. » Cela ne fait aucun doute. Je pense que c'est quelque chose que les députés devraient examiner. Je ne propose aucunement d'imposer quoi que ce soit. Ce comité pourrait inviter le comité correspondant de l'autre endroit à examiner une idée comme celle-ci afin d'augmenter le nombre de projets de loi d'initiative parlementaire à examiner pour déterminer s'il serait pertinent, pour une mesure aussi simple que celle-ci, d'opter pour une motion qui ne serait pas soumise aux mêmes restrictions au lieu d'un projet de loi. Je ne saurais dire ce qu'en pensent les députés, même s'il est possible que ce ne soit pas aussi prestigieux, pour eux, d'annoncer qu'ils ont fait adopter une motion visant à

invest it in something else instead, then they may be quite interested in that.

All I'm saying is that here is an idea that could actually free up a whole bunch of committee time, which is important to us, and it could potentially allow for continued work on the House of Commons.

I'm not suggesting anything other than if we pass a day bill here, it would have to get passed in the House of Commons, which would be the signal of their support. If it doesn't pass, well, it's an idea that we floated. The committee could do it with their equal, or they could not.

Senator Batters: Is that it, chair?

Senator Ringuette: I certainly understand. I have tabled the same bill six times in regard to the criminal interest rate, and at the end of the day, it was me trying to wag the dog and have some kind of reaction. And finally, there was. It was reduced.

That being said, both of you agree that there is a need for a vote — a standing vote. I believe second reading is appropriate. Both of you say that per Parliament, it's one senator and one bill.

I have three quick questions. Would you also agree that when a senator tables a private bill, then a note from the Senate legal office should indicate whether or not it respects the constitutionality — i.e., the jurisdiction issue and the spending issue that we cannot allow? That could be a paper from the Parliamentary Budget Officer in regard to the bill. Would you say that, at any given time, the Senate would be entertaining a limited number of bills — let's say it's 5 or 10 bills at a time — and there is a queue? Would you say that to balance that, if a private member's bill were at second reading in the Senate or at committee level and if there were prorogation, then that bill would be returned to the same place that it was? So you eliminate all that processing time. It would create a balance in regard to the efforts from both the senator and the Senate. Those are my three inquiries.

Senator Tannas: I like the idea of some preliminary work on Royal Recommendation constitutionality — I found that particularly. For the rest of it, I think a lighter touch is better encouraging behaviour rather than getting too much into the weeds with meters and whatever. I think I would prefer that approach.

instituer une journée nationale quelconque. Si c'était plus efficace et que cela leur permettait d'éviter d'y consacrer une journée entière et d'utiliser ce temps pour autre chose, comme un autre projet, cela pourrait les intéresser.

Tout ce que je dis, c'est qu'il s'agit d'une idée qui pourrait réellement libérer beaucoup de temps pour les comités, ce qui est important pour nous, et cela pourrait permettre la poursuite des travaux à la Chambre des communes.

Je suggère simplement que si nous adoptons un projet de loi instituant une journée ici, il devra être adopté par la Chambre des communes, ce qui indiquerait son appui. S'il n'est pas adopté, eh bien, nous aurions lancé l'idée. Le comité pourrait le faire en collaboration avec le comité correspondant, ou non.

La sénatrice Batters : Est-ce tout, monsieur le président?

La sénatrice Ringuette : Je comprends tout à fait. J'ai déposé le même projet de loi six fois, concernant le taux d'intérêt criminel, et en fin de compte, je m'acharnais pour faire bouger les choses afin de susciter une réaction. Et finalement, cela a fonctionné. Le taux a été réduit.

Cela dit, vous êtes tous les deux d'accord pour dire qu'il faut un vote, un vote par appel nominal. Je pense qu'à la deuxième lecture, c'est bien. Vous proposez tous les deux que ce soit un projet de loi par sénateur, et par législature.

J'ai trois brèves questions. Seriez-vous également d'accord pour dire que, lorsqu'un sénateur dépose un projet de loi d'initiative parlementaire, il devrait être accompagné d'une note du service juridique du Sénat indiquant qu'il est constitutionnel — c'est-à-dire la question de la compétence et la question du pouvoir de dépenser, qu'on ne peut permettre? Cela pourrait être un document du directeur parlementaire du budget au sujet du projet de loi. Diriez-vous qu'à tout moment, le Sénat examinerait un nombre limité de projets de loi — disons 5 ou 10 à la fois — et qu'il y aurait une file d'attente? Diriez-vous qu'en contrepartie, en cas de prorogation, un projet de loi d'initiative parlementaire rendu en deuxième lecture au Sénat ou au stade de l'étude en comité, le projet de loi serait alors renvoyé à l'étape où il était rendu? On éliminerait ainsi tout ce temps de traitement. Cela assurerait un équilibre entre les efforts du sénateur et ceux du Sénat. Voilà mes trois questions.

Le sénateur Tannas : J'aime particulièrement l'idée d'un travail préliminaire sur la constitutionnalité de la recommandation royale. Quant au reste, je pense qu'une approche plus souple favorise davantage les bons comportements, au lieu de trop s'enliser dans les détails avec toutes sortes de critères, et cetera. Je pense que je préférerais cette approche.

[*Translation*]

Senator Miville-Dechêne: On the constitutionality, I agree with you. I would not address the question of whether or not the bill generates spending, because I have read a number of things on the subject.

Essentially, bills, even private ones, generate spending that until now has been considered sufficiently minimal because it is within the range to be accepted. For example, implementing my forced labour bill cost $3 million in the first year.

Senator Petitclerc: Thank you so much for your contribution to our study.

[*English*]

I have two quick questions.

Senator Tannas, the way I understand it is that, optimally, we want to reduce the volume, perhaps, and improve efficiency. You said something I thought was quite interesting, and your proposal is very detailed.

Mr. Charbonneau, you mentioned a resolution, for example, will necessitate rule changes in both chambers. Rule changes take time, and sometimes there are a lot of challenges.

You also mentioned standing votes becoming the standard, so that is a change in practice. That's my question: How much should we focus on first identifying changes in practice that could be implemented while, perhaps, there will be some rule changes?

Senator Tannas: Everything to do with the Senate, as we have discovered, has been changes of behaviour as opposed to changes in rules and being heavy-handed. All good things, I think, that we do come from our own efforts as opposed to creating a rule that forces us to do something.

Caucus discipline was a thing when I first arrived here, and it needs to be replicated within groups because it is the forum under which you have frank discussions with people about their behaviour. That was — and is — the forum in the other place. I think that's something that is a behavioural thing.

Regarding second reading standing votes, it only takes two people to decide to change their behaviour and insist every single time on a second reading standing vote, and it will be done; it will become the way it's done.

[*Français*]

La sénatrice Miville-Dechêne : Sur la constitutionnalité, je suis d'accord avec vous. Je n'aborderais pas la question de savoir si le projet de loi occasionne ou non des dépenses, parce que j'ai lu plusieurs choses sur le sujet.

Essentiellement, les projets de loi, même privés, engendrent des dépenses qui sont jusqu'à maintenant considérées comme suffisamment minimes, parce qu'elles sont à l'intérieur de la machine pour être acceptées. Par exemple, pour mettre en œuvre mon projet de loi sur le travail forcé, cela a coûté 3 millions la première année.

La sénatrice Petitclerc : Merci énormément de votre contribution à notre étude.

[*Traduction*]

J'ai deux petites questions.

Sénateur Tannas, idéalement, si je comprends bien, l'objectif est de réduire le volume, peut-être, et d'améliorer l'efficacité. Vous avez tenu des propos que j'ai trouvé fort intéressants, et votre proposition est très détaillée.

Monsieur Charbonneau, vous avez mentionné qu'une résolution, par exemple, nécessiterait des modifications du règlement dans les deux Chambres. Modifier un règlement prend du temps, et comporte parfois de nombreuses difficultés.

Vous avez aussi mentionné que les votes par appel nominal deviendraient la norme. Il s'agit donc d'un changement de pratique. Voici ma question : dans quelle mesure devrions-nous d'abord nous concentrer sur les changements de pratique à possiblement mettre en œuvre, en attendant, peut-être, certaines modifications au Règlement?

Le sénateur Tannas : Comme nous l'avons constaté, tout ce qui a trait au Sénat a consisté en des changements de comportement plutôt qu'en des changements de règles ou une approche autoritaire. Je pense que toutes ces mesures positives découlent des efforts que nous déployons plutôt que de la création d'une règle qui nous oblige à faire quelque chose.

La discipline au sein du caucus était une réalité lorsque je suis arrivé ici, et elle doit être rétablie au sein des groupes, car c'est la tribune qui nous permet d'avoir des discussions franches avec les gens au sujet de leur comportement. C'était — et c'est — la tribune dans l'autre enceinte. Je pense que c'est une question de comportement.

En ce qui concerne les votes par appel nominal à la deuxième lecture, il suffit que deux personnes décident de changer leur comportement et insistent pour qu'un vote par appel nominal soit tenu chaque fois à la deuxième lecture, et ce sera fait. Cela deviendra la norme.

In regard to defeating at committee, at the very first committee meeting I ever attended as a senator, we defeated a bill that we just had a very brief study on. That was my introduction to private members' bills and Senate public bills: It was the defeat of a member who took it very badly. Everybody just got up and left, and that was it. It was over, and life carried on.

It's behaviour, I think, more than anything.

Mr. Charbonneau: If I could add something, if you are looking for a case study of the Senate changing its Rules because of legislation, I would point to the User Fees Act, which happened a few years ago. Legislation came out of a private member's bill in the House of Commons to say that committees had to review increases in user fees.

There was a provision in that law that said the Senate would deem things being sent to committee, we never had a deeming provision exist in the Rules. Because of that legislation, the Senate actually changed its Rules to permit the User Fees Act to apply to this.

It is a bit of the chicken or the egg, but there have been cases where we have amended our Rules because of legislation.

Senator Yussuff: Thank you all for being here today.

The challenge we have is how we change behaviour and how we curtail rights and privileges because they are two separate things. Everybody has a right to introduce whatever bill they want, and the practical side is that maybe it is a privilege and not a right, and I think we need to see that in the context of private members' bills.

There are some positive elements in what the House actually does around private members' bills. You only get one, so you have to choose very carefully. Second, of course, the rigour with which the House is able to get resources to scrutinize their legislation when they table it is much different than what we have over here.

Our colleagues — and it depends on when you got here and your experience — don't necessarily know that, to a large extent.

The point that Senator Ringuette raised earlier is we have a system here where, if prorogation happens, everything collapses, and we have to start over. So resources are duplicated again, or we jump the queue, and they tell us, "Well, we don't have to do

En ce qui concerne le rejet en comité, à la toute première réunion de comité à laquelle j'ai assisté en tant que sénateur, nous avons rejeté un projet de loi que nous avions très brièvement étudié. C'est ainsi que j'ai découvert les projets de loi d'initiative parlementaire et les projets de loi publics émanant du Sénat : on a rejeté le projet de loi d'un sénateur qui l'a très mal pris. Tout le monde s'est levé et est parti, et c'était tout. C'était terminé, et la vie continuait.

Je pense que c'est une question de comportement plus que tout autre chose.

M. Charbonneau : Si je peux ajouter quelque chose, si vous cherchez un cas où le Sénat a modifié son Règlement à cause d'une loi, je citerais la Loi sur les frais d'utilisation, il y a quelques années. Cette loi, issue d'un projet de loi d'initiative parlementaire déposé à la Chambre des communes, prévoyait que les comités devaient examiner une hausse des frais d'utilisation.

Une disposition de cette loi stipulait que le Sénat considérerait que les documents étaient envoyés au comité, mais le Règlement ne comportait jusqu'alors aucune disposition de la sorte. En raison de cette loi, le Sénat a modifié son Règlement pour permettre que la Loi sur les frais d'utilisation soit applicable.

C'est un peu la question de savoir qui, de la poule ou de l'œuf, est arrivé en premier, mais il nous est déjà arrivé de modifier le Règlement en raison d'une loi.

Le sénateur Yussuff : Merci à vous tous d'être ici aujourd'hui.

Le défi auquel nous sommes confrontés consiste à déterminer comment modifier les comportements et comment restreindre les droits et les privilèges, car il s'agit de deux choses distinctes. Tout le monde a le droit de présenter le projet de loi de son choix, et dans la pratique, il s'agit peut-être davantage d'un privilège que d'un droit, et je pense qu'il faut replacer cela dans le contexte des projets de loi d'initiative parlementaire.

Il y a certains aspects positifs dans la manière dont la Chambre des communes traite les projets de loi d'initiative parlementaire. Comme on ne peut en présenter qu'un seul, on doit le choisir avec beaucoup de soin. Bien entendu, la rigueur avec laquelle la Chambre des communes parvient à mobiliser des ressources pour étudier des mesures législatives est très différente de ce que nous connaissons ici.

Nos collègues — et cela dépend du moment où vous êtes arrivés ici et de votre expérience — ne le savent pas forcément, dans une large mesure.

L'argument soulevé par la sénatrice Ringuette est que nous avons ici un système où, en cas de prorogation, tout s'effondre et il faut recommencer à zéro. Les ressources sont à nouveau mobilisées en double ou nous passons devant tout le monde, et

the study anymore. We can just move to where we left off from the last time." There is a clear call for us to consider some limited number of reforms that can improve the system.

I want to end on the one point, again, about the role of committees and studies. I do agree with you that we used to do lots of — well, in past parliaments, from my observation as an outsider — great studies that shaped this country in a fundamental way on many different things, which we haven't been able to do because we're consumed with private members' bills.

At the end of the day, some of your recommendations make political sense, from my perspective. I appreciate, Senator Miville-Dechêne, sometimes you have to tackle some stuff that is very hard and that society is not prepared for, and that is the role of private members' bills. Hey, we are going to have to have the tough discussion. Eventually, people come to terms with it.

I will end on this: I was championing a cause around the need to reform bankruptcy laws to better protect workers when companies go bankrupt. It took 30 years of my life. I never succeeded. I came here. A member of the Conservative caucus produced a bill on the other side. It had a lot of flaws in it, and I worked with her to improve the bill before it went through the House of Commons, and the bill became a law that improved the lives of workers. But it's something that went on for 30 years, which the House of Commons and the Senate could not conclude.

My point is that despite the difficulty — it took 30 years to get there, but some people say it took 50 years to get there — it did finally happen.

If I could say one thing, I think all of you are making some very strong recommendations for us to think about this as a committee.

The Chair: Thank you. Your three minutes has more than expired.

I will urge you to incorporate your response to this question in other questions.

Senator Burey: Good morning and welcome. Thank you for the suggestion about designation bills because, as you say, that took 13% of the bills that were introduced by the Senate.

on nous dit : « Eh bien, nous n'avons plus besoin de mener l'étude. Nous pouvons simplement reprendre là où nous étions rendus la dernière fois. » On nous demande clairement d'envisager un nombre limité de réformes susceptibles d'améliorer le système.

Je veux conclure en revenant sur un point concernant le rôle des comités et des études. Je suis d'accord avec vous pour dire que nous avons mené — eh bien, lors des législatures précédentes, d'après ce que j'ai pu observer — un grand nombre d'excellentes études qui ont profondément façonné ce pays dans bien des domaines, ce que nous n'avons pas été en mesure de faire parce que les projets d'initiative parlementaire nous accaparent.

Au final, certaines de vos recommandations me semblent logiques sur le plan politique. Je comprends, sénatrice Miville-Dechêne, qu'il faille parfois traiter d'enjeux très difficiles auxquels la société n'est pas encore prête, et c'est le rôle des projets de loi d'initiative parlementaire. Nous allons avoir des discussions difficiles. Les gens finiront par l'accepter.

Je terminerai mes remarques en disant ceci : j'ai défendu une cause, à savoir la nécessité de réformer la législation sur la faillite pour mieux protéger les travailleurs lorsque des entreprises font faillite. J'y ai consacré 30 ans de ma vie. Je n'ai jamais réussi. Je suis venu ici. Une députée du caucus conservateur a présenté un projet de loi dans l'autre enceinte. Il comportait de nombreuses lacunes, et j'ai travaillé avec elle pour l'améliorer avant que la Chambre des communes en soit saisie. Le projet de loi est finalement devenu une loi qui a amélioré la vie des travailleurs. Mais c'est un dossier qui a duré 30 ans que ni la Chambre des communes ni le Sénat n'avaient réussi à mener à bien.

Ce que je dis, c'est que malgré les difficultés — il a fallu 30 ans pour y parvenir, même si certains affirment qu'il en a fallu 50 —, cela s'est finalement produit.

Je dois dire que vous formulez de solides recommandations auxquelles nous devrons réfléchir en tant que comité.

Le président : Merci. Vous avez largement dépassé vos trois minutes.

Je vous invite à répondre à cette question dans le cadre de vos réponses à d'autres questions.

La sénatrice Burey : Bonjour et bienvenue. Merci de la suggestion concernant les projets de loi de désignation car, comme vous le dites, ils représentaient 13 % des projets de loi présentés au Sénat.

I have a couple of questions. Did you have any international comparators — for example, the U.K. or Australia — to know if this resolution bill was adopted in other parliaments?

The second question is about the value of motions. I did a little bit of research to refresh my memory on Black History Month, which was introduced by Jean Augustine as a motion in the House. Then, in 2019, Senator Bernard introduced the motion for Emancipation Day, and that was adopted.

What are your ideas on motions and whether we should be using them? Those are the two questions.

Mr. Charbonneau: No, we haven't looked at the international side, but you have piqued my curiosity, and I will look into that now.

Senator Tannas: And we'll report back.

Senator Burey: How about the motion issue?

The Chair: Do other witnesses have comments on this?

Senator Burey, do you have a further question?

Senator Burey: No. So there are no answers on motions and whether or not you think that — because one of my suggestions was more education and using motions, and it gave the example of them being adopted by different houses. It wasn't coordinated, but then it was adopted by the government, and it became a Canadian practice.

Mr. Charbonneau: Both methods have existed for a very long time, and it was also based on preference and probably political expediency at the moment. Sometimes it would be easier to get the bill or motion passed. The practice has varied quite a bit in both houses.

Our proposal just to standardize would be, probably, the most efficient because under private members' business in the House, motions actually could be introduced under that rubric. It is not just reserved for bills, but motions could also be done, so it doesn't take away from the House's ability to move motions for recognition.

Senator Downe: Thank you, witnesses, for being here today. There have been a number of excellent suggestions, and I share your view, Senator Tannas and Mr. Charbonneau, about the time that is consumed by the Senate for these identification events, whether it's days or weeks or months or years. They are significant for the community involved. In my opinion, they consume far too much time of the Senate for the reasons you opined, and, really, you'd be hard pressed to find people voting

J'ai quelques questions. Avez-vous comparé avec d'autres pays — le Royaume-Uni ou l'Australie, par exemple — pour savoir si ce projet de loi avait été adopté dans d'autres parlements?

La deuxième question porte sur l'importance des motions. J'ai fait quelques recherches pour me rafraîchir la mémoire au sujet du Mois de l'histoire des Noirs, qui a été proposé par Jean Augustine sous la forme d'une motion déposée à la Chambre. Puis, en 2019, la sénatrice Bernard a présenté la motion relative au Jour de l'émancipation, qui a été adoptée.

Que pensez-vous des motions et devrions-nous y avoir recours? Voilà les deux questions.

M. Charbonneau : Non, nous n'avons pas examiné ce qui a été fait ailleurs dans le monde, mais vous avez piqué ma curiosité, et je vais me pencher sur la question dès maintenant.

Le sénateur Tannas : Nous vous tiendrons au courant.

La sénatrice Burey : Qu'en est-il de la question des motions?

Le président : D'autres témoins ont-ils des observations à faire à ce sujet?

Sénatrice Burey, avez-vous une autre question?

La sénatrice Burey : Non. Il n'y a donc pas de réponse concernant les motions ni sur la question de savoir si vous pensez que... J'ai suggéré de faire de la sensibilisation et de recourir aux motions, et j'ai donné l'exemple de leur adoption dans différentes enceintes. Le processus n'était pas coordonné, mais le gouvernement l'a adopté, puis c'est devenu une pratique courante au Canada.

M. Charbonneau : Les deux méthodes existent depuis très longtemps, et leur choix dépendait également des préférences de chacun et, sans doute, de l'opportunisme politique du moment. Il était parfois plus facile de faire adopter le projet de loi ou une motion. La pratique a beaucoup varié dans les deux chambres.

Notre proposition, qui vise simplement à harmoniser le processus, serait sans doute la plus efficace, car dans le cadre des projets de loi d'initiative parlementaire à la Chambre, des motions pourraient être présentées sous cette rubrique. Elle n'est pas uniquement réservée aux projets de loi; des motions peuvent également être présentées, ce qui n'entrave en rien la capacité de la Chambre à présenter des motions de reconnaissance.

Le sénateur Downe : Merci, chers témoins, d'être ici aujourd'hui. On a formulé plusieurs excellentes suggestions, et je partage votre avis, sénateur Tannas et M. Charbonneau, concernant le temps que le Sénat consacre à ces événements de reconnaissance, que ce soit des jours, des semaines, des mois ou des années. Ils sont importants pour la communauté concernée. À mon avis, ils accaparent beaucoup trop de temps au Sénat pour les raisons que vous avez évoquées et, en réalité, il serait difficile

against them. A few years ago, we had a bill for Kindness Week or month or something. I was expecting "mom" and "apple pie" to follow next. These are things nobody is opposed to, but they consume a disproportionate amount of time. It goes to the point you made, Senator Tannas, that they take away from the work of committees, which used to be much more important than it currently is.

I noticed in one of the suggestions in the submission from the former Conservative Leader of the Opposition, he mentioned that at second reading, if there is not an identified sponsor in the House of Commons, the bill should not go forward. I have noticed in the past that some people have passed their bill in the Senate, and then it goes into the bucket in the House of Commons, but nobody picks it up, and it basically dies after the Senate spent all that time on it. I'm wondering if the witnesses support that proposal from the former Conservative Leader of the Opposition.

[*Translation*]

Senator Miville-Dechêne: I don't necessarily agree with that in the sense that, particularly in the last iteration of Bill S-209, the pornography bill, it took me a while to find a member of Parliament willing to take on a controversial and complex bill that had already gone through the House of Commons. At the time, as I understand it, some MPs were told not to sponsor Senate bills, precisely because we were considered to be taking up a little too much room. It's not always clear that the bill will go to second reading. I must admit that I am more pleased with the current system.

[*English*]

Senator Tannas: I think that is an interesting idea. It goes to the due diligence and the responsibilities of a senator to have some reasonable prospect that this bill should be considered and that there is support in both places and so on. It also probably goes to the question of the suitability of the senator issuing a bill that is so controversial that they can't find a sponsor on the other side and the question of whether or not that's appropriate. Those are all interesting questions.

Notwithstanding what Senator Miville-Dechêne said — where, okay, now unpopular and uncomfortable questions probably won't get considered — that's something we should decide on purpose because you could say "yes" to that or "no" to that, and that would be an interesting debate all on its own.

de trouver des personnes qui voteraient contre ces propositions. Il y a quelques années, nous avons été saisis d'un projet de loi pour instituer la Semaine de la gentillesse ou le mois. Je m'attendais à ce que les mots « maman » et « tarte aux pommes » suivent juste après. Ce sont des propositions auxquelles personne ne s'oppose, mais qui accaparent un temps disproportionné. Cela rejoint l'argument que vous avez fait valoir, sénateur Tannas, selon lequel elles empiètent sur les travaux des comités, qui étaient bien plus importants autrefois qu'à l'heure actuelle.

J'ai remarqué que, dans l'une des suggestions de l'ancien chef de l'opposition conservatrice, il a mentionné qu'à la deuxième lecture, s'il n'y a pas de parrain désigné à la Chambre des communes, le projet de loi ne devrait pas être examiné. J'ai constaté dans le passé que certains ont fait adopter des projets de loi au Sénat, mais qu'ensuite, ils finissent dans le fond d'un tiroir à la Chambre des communes, sans que personne ne s'en empare. Ils sont mis au rancart après tout le temps que le Sénat leur a consacré. Je me demande si les témoins appuient cette proposition du chef de l'opposition conservatrice.

[*Français*]

La sénatrice Miville-Dechêne : Je ne suis pas forcément d'accord avec cette idée dans la mesure où, particulièrement dans la dernière version du projet de loi S-209, le projet de loi sur la pornographie, il m'a fallu du temps pour trouver un député prêt à prendre ce projet de loi controversé et complexe qui était déjà passé par la Chambre des communes. À cette époque, d'après ce que je comprends, on avait indiqué à certains députés de ne pas parrainer les projets de loi du Sénat, justement parce qu'on estimait que nous étions un peu trop présents sur la carte. Il n'est pas toujours évident que le projet de loi passera à la seconde lecture. J'avoue que le système actuel me plaît davantage.

[*Traduction*]

Le sénateur Tannas : Je trouve que c'est une idée intéressante. Cela relève de la diligence raisonnable et des responsabilités d'un sénateur de veiller à ce qu'il y ait une possibilité raisonnable que ce projet de loi soit examiné et qu'il bénéficie d'un soutien dans les deux enceintes. Cela soulève également la question de savoir s'il est approprié qu'un sénateur présente un projet de loi si controversé qu'il ne parvient pas à trouver un parrain dans l'autre enceinte, et s'il est opportun ou non de le faire. Ce sont toutes des questions intéressantes.

Malgré ce que la sénatrice Miville-Dechêne a dit — à savoir que les questions impopulaires et délicates ne seront probablement pas prises en compte —, c'est une question sur laquelle nous devrions nous prononcer délibérément, et ce serait un débat intéressant.

[*Translation*]

Senator Surette: You both made comments about triaging or prioritizing bills. I might not use those words, but I think that "differentiating" bills is a good way of putting it. You also made reference, Senator Tannas, to looking at legislation early. Can you tell us a little more about the process or a mechanism that could be put in place to prioritize, or is it less important than the other suggestions you have just made to us?

Senator Miville-Dechêne: Unfortunately, I do not think we can prioritize them. Suggestions have been made in this regard. Apart from the issue of constitutionality, if senators start to sort or prioritize bills amongst themselves, this would amount to an individual judgment on their colleagues' work. We would be getting a little too close for comfort. I would say there is a danger here that needs to be minimized.

However, I believe the idea of a standing vote at second reading is a good one. And, of course, a thorough study is needed. It is true that there is a certain degree of familiarity in the Senate: We all know one another, and I agree that this can affect our judgment regarding public bills that colleagues have been championing for a long time; I am aware of that. There are only 100 of us, which is not a huge number.

[*English*]

Senator Tannas: I agree. I think it is a behavioural issue, and all I think we need to do is — if there are mechanisms that don't get mixed up in privilege that help us be accountable for advancing bills. A second reading standing vote means we're all having to stand for an idea. If you think it is a dumb idea and you thought it was a dumb idea to begin with, then the person you were trying to keep happy is going to see you standing against it. That is a good thing, but it could also have happened sooner in a discussion. We can all get into that habit.

But metering or trying to judge the merits is for the chamber to do through the normal activity, in my view.

[*Translation*]

Senator Miville-Dechêne: On the issue of senior officials, I have divided the bills into three categories because I feel somewhat uneasy about the fact that this mechanism is being used to circumvent provincial jurisdictions, even though we are a federal parliament. Sometimes, this puts me in a difficult position.

[*Français*]

Le sénateur Surette : Vous avez tous les deux fait des commentaires par rapport au triage ou à la priorisation des projets de loi; je n'utiliserais peut-être pas ces mots-là, mais l'idée de distinguer les projets de loi, je pense que c'est une bonne manière de l'exprimer. Vous avez aussi fait référence, sénateur Tannas, au fait d'examiner tôt les projets de loi. Est-ce que vous pouvez nous parler un peu plus du processus ou d'un mécanisme qui pourrait être mis en place pour prioriser, ou est-ce moins important que les autres suggestions que vous venez de nous faire?

La sénatrice Miville-Dechêne : Malheureusement, je ne pense pas qu'on puisse trier. Il y a eu des suggestions de faites à ce chapitre. Sauf en ce qui concerne la constitutionnalité, si les sénateurs entre eux commencent à trier ou à prioriser les projets de loi, il y aura là un jugement individuel sur le travail de leur collègue. On serait un peu trop près les uns les autres. Je dirais qu'il y a là un danger qu'il faut limiter.

Toutefois, je crois que l'idée d'un vote en seconde lecture où l'on se met debout est une bonne idée. Et il faut évidemment une étude sérieuse. C'est vrai qu'il y a un peu de promiscuité au Sénat : on se connaît tous, et je suis d'accord que cela peut affecter notre jugement par rapport aux projets de loi d'intérêt public que des collègues poussent depuis longtemps, j'en suis consciente. On est seulement 100, ce qui n'est pas énorme.

[*Traduction*]

Le sénateur Tannas : Je suis d'accord. Je pense qu'il s'agit d'un problème de comportement, et tout ce que nous devons faire... Il faut examiner s'il existe des mécanismes qui ne sont pas empêtrés à cause des privilèges et qui nous aident à rendre des comptes sur l'avancement des projets de loi. Un vote par appel nominal à la deuxième lecture signifie que nous devons tous nous lever pour défendre une idée. Si vous pensez que c'est une idée stupide et que vous l'avez toujours considérée comme telle, alors la personne que vous tentiez de satisfaire verra que vous vous y opposez. C'est une bonne chose, mais cela aurait pu survenir plus tôt au cours d'une discussion. Nous pouvons tous prendre cette habitude.

Mais c'est à la chambre, selon moi, qu'il incombe d'évaluer le bien-fondé des propositions dans le cadre de ses activités habituelles.

[*Français*]

La sénatrice Miville-Dechêne : Sur la question des cadres, j'ai divisé les projets de loi en trois catégories parce que j'éprouve un certain malaise au sujet du fait qu'on se serve de ce mécanisme pour contourner les juridictions provinciales, alors qu'on est un parlement fédéral. Parfois, cela me met dans une position difficile.

[*English*]

Senator Batters: First of all, on the standing vote issue, Senator Tannas, you briefly referenced this, but as you know, you can cause a standing vote on almost any item in the Senate. You just have to stand up yourself and convince one of your other colleagues to stand to cause the vote. So that can already happen. No changes to the Rules needed on that.

With respect to this discussion point about these designated days, there has almost been a bit of an undertone here today that some of these days are of lesser importance, but let's remember today where we sit on the calendar: Tomorrow is the National Day for Truth and Reconciliation. That very day was originally the subject of an MP's private member's bill in the House of Commons, and it passed the House of Commons before it was dealt with in the Senate in 2019, where it died on the Order Paper when the Liberal government prorogued. Under your system, that day would not have been allowed to be the subject of a parliamentarian's legislation. And that, I don't think, is what we want to achieve here.

I wonder if you have a comment. A large part of what we've heard at this Rules Committee is about committee time. We've heard it's been sometimes problematic and sometimes time-consuming on the study of senators' public bills at committee. It's not with these designated day bills — those often take only one or two hours at a committee — but, instead, it's the weeks that certain wide-ranging Senate public bills can take. Wouldn't you agree that is really the case where the committee time is dealt with?

Senator Tannas: I think you're right. We're talking about making efficient probably the least onerous, right? But even having 1 committee meeting, if committees have 52 meetings a year and they happen to use up 2 or 3 meetings on day bills — the Social Affairs Committee would say it's more than that — it does start to become. It is interesting. But the very committees that we assign day bills to are the committees that we look to in order to produce some of the most impactful studies. So that's a question.

The Senate could choose if there were a particularly important day bill that came through. And I disagree; I believe there are lesser important bills than — in fact, I won't even mention some of the day bills from my 13 years of being here. But I think that's a real issue. I don't disagree with you at all that if the House of Commons said, "No, we want to continue with the idea of legislation for day bills," then we continue with the legislation route.

[*Traduction*]

La sénatrice Batters : Tout d'abord, en ce qui concerne la question du vote par appel nominal, sénateur Tannas, vous y avez brièvement fait allusion, mais comme vous le savez, il est possible de déclencher un vote par appel nominal sur pratiquement tout ce dont le Sénat est saisi. Il suffit de se lever et de convaincre l'un de ses collègues de se lever pour déclencher le vote. Cela est donc déjà possible. Aucune modification au Règlement n'est nécessaire à cet égard.

En ce qui concerne ce point de discussion sur ces journées désignées, on a presque sous-entendu aujourd'hui que certaines de ces journées sont moins importantes, mais rappelons-nous quelle date nous sommes. Demain est la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation. Cette journée avait initialement fait l'objet d'un projet de loi d'initiative parlementaire à la Chambre des communes. Il a été adopté à la Chambre avant d'être examiné au Sénat en 2019, où il est mort au Feuilleton lorsque le gouvernement libéral a prorogé le Parlement. Dans le cadre de votre système, cette journée n'aurait pas pu faire l'objet d'un projet de loi d'initiative parlementaire. Et je ne pense pas que ce soit l'objectif que nous souhaitions atteindre ici.

Je me demande si vous avez des observations à faire. Une grande partie de ce que nous avons entendu à ce comité du Règlement concerne le temps. On nous a dit que l'étude de projets de loi d'initiative parlementaire déposés par des sénateurs était parfois problématique et prenait parfois beaucoup de temps. Ce n'est pas le cas avec les projets de loi visant à désigner une journée spéciale — ces projets de loi ne prennent souvent qu'une heure ou deux en comité. C'est plutôt les semaines que peuvent nécessiter certains projets de loi publics émanant du Sénat de grande portée. Ne pensez-vous pas qu'il faut se pencher sur la durée des travaux en comité?

Le sénateur Tannas : Je pense que vous avez raison. Nous discutons de rendre le processus plus efficace et probablement moins lourd, n'est-ce pas? Mais même avec une seule réunion de comité, si les comités tiennent 52 réunions par an et qu'elles consacrent deux ou trois réunions aux projets de loi visant à désigner une journée spéciale — le Comité des affaires sociales dirait que c'est davantage —, cela commence à alourdir le processus. C'est intéressant. Les comités auxquels nous confions ces projets de loi sont ceux sur lesquels nous comptons pour produire certaines des études les plus percutantes. C'est donc une question à examiner.

Le Sénat pourrait décider si un projet de loi visant à désigner une journée spéciale particulièrement important venait à être présenté. Et je ne suis pas d'accord. Je crois qu'il y a des projets de loi moins importants — en fait, je ne mentionnerai même pas certains des projets de loi visant à désigner une journée spéciale que j'ai vus au cours de mes 13 années passées ici. Je pense toutefois que c'est un véritable problème. Je suis d'accord avec vous pour dire que si la Chambre des communes disait, « Non,

But if the House of Commons seizes the idea and says, "Hey, this is efficient and it does free up more on the wheel for more substantive or complex bills," then there may be a groundswell for it. I don't think it hurts for us to make suggestions on how we deal with legislation from time to time with the House. If they say "no," then we defer, like we defer on so many things.

Senator Batters: We've not been hearing from them that they are having a problem with that. In fact, according to the House of Commons clerks, the House of Commons parliamentarians seem to be quite comfortable with their process over there. We haven't heard that they have these kinds of issues.

Senator Downe: I think it's important to acknowledge that it was our former colleague the late Senator Sinclair who recommended in the 2015 report adopted by the government that there be a national day.

I think the overarching theme is what Senator Tannas hit upon, which is in the absence of the committee having time to do important work, we now have these bills we have to clean up, and we're cleaning them up because it then frees up the Senate committees to do what the Senate's reputation is based upon.

On my way to Ottawa this week, I picked up a copy of *Maclean's*, which had an excellent cover story on how difficult the younger Canadians are having it versus seniors with Old Age Security and other payments. The article talked about the high level of poverty among seniors in the 1960s and 1970s. A large part of that solution was because of Senator Croll's Special Senate Committee on Poverty. Among other things, they recommended the Guaranteed Income Supplement and a host of other things that the governments of the day slowly initiated from the report. As a result, poverty among seniors is much lower today. The *Maclean's* article indicated that youth poverty is higher today. That's a direct result, and we can point to others. We have an absence of that now because of the time taken with these bills, and we have to solve it in this committee.

[*Translation*]

Senator Miville-Dechêne: I am not sure there is a direct link between the absence of these historical studies and the rise in private members' bills; it may also be a matter of the times. I am

nous voulons maintenir l'idée d'une loi pour les projets de loi visant à désigner une journée spéciale », alors nous continuerions avec la voie législative.

Mais si la Chambre des communes souscrit à l'idée et dit, « Cette façon de faire est efficace et permet de libérer du temps pour étudier des projets de loi plus importants ou plus complexes », cela pourrait susciter beaucoup d'intérêt. Je ne pense pas qu'il y ait de mal à ce que nous formulions de temps à autre des suggestions à la Chambre des communes sur la manière dont nous traitons les mesures législatives. Si la Chambre rejette la suggestion, nous nous plierons à sa décision, comme nous le faisons pour bien d'autres choses.

La sénatrice Batters : On ne nous a pas fait part de problèmes à ce sujet. En fait, d'après les greffiers de la Chambre des communes, les députés semblent tout à fait satisfaits de leur façon de procéder. On ne nous a fait part d'aucun problème.

Le sénateur Downe : Je pense qu'il est important de rappeler que c'est notre ancien collègue, le regretté sénateur Sinclair, qui a recommandé, dans le rapport de 2015 adopté par le gouvernement, la création d'une journée nationale.

Je pense que le thème central est celui qu'a soulevé le sénateur Tannas, c'est-à-dire que puisque le comité n'a pas eu le temps de mener à bien ses travaux importants, nous nous retrouvons avec ces projets de loi à traiter, et nous le faisons parce que cela permet aux comités sénatoriaux de se consacrer à ce qui fait la réputation du Sénat.

En me rendant à Ottawa cette semaine, j'ai acheté un exemplaire du magazine *Maclean's*, qui proposait un excellent article-vedette sur les difficultés qu'éprouvent les jeunes Canadiens par rapport aux personnes âgées qui reçoivent la Sécurité de la vieillesse et d'autres prestations. L'article évoquait le niveau élevé de pauvreté chez les aînés dans les années 1960 et 1970. La solution à ce problème a en grande partie été apportée grâce au Comité spécial du Sénat sur la pauvreté du sénateur Croll. Ce comité a notamment recommandé la mise en place du Supplément de revenu garanti et une série d'autres mesures que les gouvernements de l'époque ont progressivement mises en œuvre à la suite du rapport. Par conséquent, la pauvreté chez les personnes âgées est aujourd'hui bien plus faible. L'article du magazine *Maclean's* faisait état que la pauvreté chez les jeunes est plus élevée à l'heure actuelle. C'est une conséquence directe, et nous pourrions en citer d'autres. Nous ne nous penchons actuellement pas sur cet enjeu à cause du temps que nous consacrons à ces projets de loi, et nous devons résoudre ce problème à ce comité.

[*Français*]

La sénatrice Miville-Dechêne : Je ne suis pas sûre qu'il y ait un lien direct entre l'absence de ces études historiques et la hausse des projets de loi privés; c'est peut-être aussi une

thinking in particular of Senator Nolin's study on cannabis, which was of paramount importance and laid the foundations for its decriminalization. In my view, whilst a few studies go down in history, the majority end up gathering dust on the shelves. So it is not a case of all or nothing. I would like to add a few nuances to what you've said, although you probably know the history of the Senate better than I do.

We are in a period of rapid change where things are moving very quickly. It's not that simple for the Senate, and perhaps that is precisely what needs to be done: to stop devoting too much time to lengthy studies.

That's what happened to us in committee: we spent a very long time — too long — on a study, and by the time we'd finished it, it was already out of date. We need to choose our subjects carefully to produce a study that stands the test of time and has a real impact on the government. It's not black and white: that's what I'm trying to say. All of this remains, in my view, highly debatable.

[*English*]

Senator Tannas: I want to thank you for the work that you're doing here. This is an important subject and one where, hopefully, together we can — through behaviour and through suggested rule changes and potential dialogue with the House of Commons — make ourselves more effective. That is really the point. How do we maximize and deliver the highest and best use for Canadians?

The Chair: Thank you to our panel for participating. I'm pleased to welcome our second panel: Before us are Julie Wellington, the Senate Law Clerk and Parliamentary Counsel; and André Clair, another member of the Senate parliamentary counsel's office. Thank you for being here and making yourselves available. I would invite you to make opening statements, after which we will do our regular rounds of questions. Please, the floor is yours.

Julie Wellington, Law Clerk and Parliamentary Counsel, Senate of Canada: Thank you, chair and honourable senators. It is our pleasure to appear before you to study the possible amendments to the *Rules of the Senate* regarding Senate public bills. As the Law Clerk and Parliamentary Counsel for the Senate, my office is responsible for drafting all Senate public bills and Senate private bills as well as any amendments to any bills before the Senate. With me is André Clair, who is parliamentary counsel. He is responsible for drafting many of the Senate public bills that you have studied.

question d'époque. Je pense notamment à l'étude du sénateur Nolin sur la marijuana, qui a été d'une importance capitale et qui a jeté les bases de sa décriminalisation. Selon moi, si quelques études deviennent historiques, la majorité finit sur les tablettes. Ce n'est donc pas tout ou rien. J'apporterais quelques nuances à vos propos, bien que vous connaissiez probablement l'histoire du Sénat mieux que moi.

Nous sommes dans une période d'accélération où les choses vont très vite. Ce n'est pas si simple pour le Sénat, et c'est peut-être ce qu'il convient de faire : cesser de consacrer trop de temps à de longues études.

C'est ce qui nous est arrivé en comité : nous nous sommes penchés très longtemps — trop longtemps — sur une étude, et elle était dépassée au moment de la conclure. Il faut savoir bien choisir nos sujets pour réaliser une étude qui résiste à l'épreuve du temps et qui a un réel effet sur le gouvernement. Ce n'est pas blanc ou noir : c'est ce que je cherche à exprimer. Tout cela demeure, selon moi, fort discutable.

[*Traduction*]

Le sénateur Tannas : Je tiens à vous remercier pour le travail que vous accomplissez ici. C'est un sujet important et j'espère qu'ensemble, nous pourrons — par notre comportement, par des propositions de modification des règles et par un possible dialogue avec la Chambre des communes — améliorer notre efficacité. C'est vraiment là l'essentiel. Comment pouvons-nous optimiser nos efforts et en tirer le meilleur parti possible pour les Canadiens?

Le président : Merci à notre premier groupe d'avoir participé à la réunion. Je suis heureux d'accueillir les témoins qui forment notre deuxième groupe. Il s'agit Me Julie Wellington, légiste et conseillère parlementaire du Sénat; et de Me André Clair, qui est aussi membre du Bureau de la légiste et conseillère parlementaire du Sénat. Je vous remercie d'être ici et de nous accorder votre temps. Je vous invite à faire vos déclarations préliminaires, après quoi nous passerons à nos séries de questions, comme d'habitude. Je vous cède la parole.

Me Julie Wellington, légiste et conseillère parlementaire, Sénat du Canada : Monsieur le président, honorables sénateurs, je vous remercie. C'est avec plaisir que nous comparaissons devant vous pour examiner les modifications qui pourraient être apportées au *Règlement du Sénat* concernant les projets de loi d'intérêt public du Sénat. Je suis légiste et conseillère parlementaire du Sénat et mon bureau est chargé de rédiger tous les projets de loi d'intérêt public ou privé du Sénat, ainsi que tout amendement apporté aux projets de loi dont le Sénat est saisi. Je suis accompagnée de Me André Clair, qui est conseiller parlementaire. C'est lui qui est responsable de la rédaction de bon nombre des projets de loi d'intérêt public du Sénat que vous étudiez.

[*Translation*]

We will be discussing three points today. Firstly, the process of drafting public bills. Next, some observations on whether my role in the Office of the Law Clerk should involve verifying the constitutionality of draft bills. Finally, Mr. Clair will present the tools we have created to support the drafting of bills and amendments. He will also present a tool relating to the Constitution.

[*English*]

When it comes to drafting a Senate public bill — and we have worked with several of you — the request for drafting a bill will be sent to the Law Clerk's office, and the counsel assigned will work with the senator and their staff first to understand the policy objectives of the proposed bill. Counsel may explore with the senator whether the policy objectives could be met by other means instead of a bill. We consider whether a Senator's Statement, committee studies or inquiries might do the trick.

If a bill is the instrument that is chosen, that's when counsel will work with the senator on the drafting instructions. At this time, we look at the constitutional issues. Are there division of power issues, like some of you have mentioned? Are we falling within provincial jurisdiction as opposed to federal? Are there any Charter concerns? And if so, could they be saved by section 1 of the Charter?

We also look at whether this bill might be a money bill needing a Royal Recommendation.

I would note that assessing the constitutionality of a bill is far from an exact science. I will quote from a Federal Court of Appeal decision that said, "Constitutional law is a variable, debatable and frequently uncertain thing."

[*Translation*]

After discussing any potential legal risks, the parliamentary counsel works with the senator's office to draft the bill in the official language of their choice. This stage involves an internal review by other lawyers in my office, translation and revision with the assistance of expert legislative revisers, as well as a legal-linguistic review, which is carried out within our office to ensure that the two versions in the official languages are consistent.

There are two points to raise regarding the drafting process: The first is that legislative drafting is carried out in confidence. This means that senators can have frank discussions with us about their aims and objectives, and we can offer legal advice

[*Français*]

Nous aborderons trois points aujourd'hui. Premièrement, le processus de préparation des projets de loi d'intérêt public. Ensuite, quelques observations afin de savoir si mon rôle au bureau de la légiste devrait consister à valider la constitutionnalité des projets de loi. Enfin, monsieur Clair vous présentera les outils que nous avons créés pour appuyer la rédaction des projets de loi et la rédaction d'amendements. Il présentera aussi un outil sur la Constitution.

[*Traduction*]

En ce qui concerne la préparation d'un projet de loi d'intérêt public du Sénat — et nous avons collaboré avec plusieurs d'entre vous —, la demande de rédaction est transmise au bureau de la légiste. Le conseiller désigné travaille d'abord avec le sénateur et son équipe pour comprendre les objectifs du projet de loi en matière de politique. Il peut examiner avec le sénateur si lesdits objectifs pourraient être atteints par d'autres moyens qu'un projet de loi. Nous déterminons si une déclaration de sénateur, des études en comité ou des enquêtes feraient l'affaire.

Si c'est l'option du projet de loi qui est choisie, c'est à ce moment-là que le conseiller travaillera aux instructions de rédaction avec le sénateur. À ce stade, nous nous penchons sur les questions constitutionnelles. Y a-t-il des problèmes concernant le partage des compétences, comme certains d'entre vous l'ont mentionné? Est-ce que la question relève de la compétence provinciale plutôt que fédérale? Y a-t-il des problèmes liés à la Charte? Si c'est le cas, pourraient-ils être justifiés en vertu de l'article premier de la Charte?

Nous cherchons également à déterminer si le projet de loi en est un de finances, qui nécessite une recommandation royale.

Je voudrais souligner que l'évaluation de la constitutionnalité d'un projet de loi est loin d'être une science exacte. Dans une décision, la Cour d'appel fédérale a dit que le droit constitutionnel était variable, discutable et souvent incertain.

[*Français*]

Après avoir discuté des risques juridiques éventuels, le conseiller parlementaire travaille avec le bureau du sénateur pour élaborer le projet de loi dans la langue officielle de son choix. Cette étape comprend une revue interne par les autres avocats de mon bureau, une traduction et une révision avec l'aide de réviseurs législatifs spécialisés, ainsi qu'une révision jurilinguistique, qui se fait au niveau de notre bureau pour vérifier que les deux versions concordent dans les langues officielles.

Deux points à soulever en ce qui concerne le processus de rédaction : le premier est que la rédaction législative se fait de manière confidentielle. Cela veut dire que les sénateurs peuvent avoir des discussions franches avec nous sur leurs buts et leurs

that is equally frank. It means that we do not discuss draft bills or even the existence of a draft bill with anyone outside the office. Nor with any other member of the administration. Senators are free to discuss these matters with whomever they choose, if they so wish.

It should be noted that if a parliamentary counsel were to disclose confidential communications without the senator's consent, this could lead to a potential question of privilege in the Senate. This has not yet occurred in the Senate, but has happened in the House of Commons.

[*English*]

The second point I wanted to make about legislative drafting is that it is also provided on a neutral and non-partisan basis. This means that the Office of the Law Clerk will not comment on the merits of the policy objectives.

Counsel may ask questions, seek clarification to point to possible policy gaps and even suggest alternatives, but these are for the purpose of giving the best possible advice to senators. We do not want to interfere with the objectives they are seeking.

The senators are ultimately responsible for performing their legislative functions, and we are there to support them.

I have a few observations to offer on whether the Law Clerk should be involved in screening or certifying bills for consideration of their constitutionality. The constitutionality of the bill is considered during the drafting stage. Ultimately, it is the sponsoring senator who will determine whether the bill is debatable and should proceed.

If a screening process were to be added where the Law Clerk would certify the constitutionality, the main issue it raises — at least from our point of view — is this has a risk of undermining our ability to discharge our mandate and we could possibly be in a position of conflict because the legal advice we provided during the confidential drafting process may or may not have been followed, and that is completely okay; that is part of the process.

However, to provide a certificate of constitutionality may be at odds with the policy objectives sought and may undermine the trust that senators put in us to support them in their legislative functions.

objectifs et nous pouvons donner des conseils juridiques qui sont aussi francs. Cela signifie que nous ne discutons pas des projets de loi ou même de l'existence d'un projet de loi avec qui que ce soit à l'extérieur du bureau. Ni avec aucune autre personne de l'administration. Les sénateurs sont libres d'en discuter avec les personnes de leur choix, s'ils le souhaitent.

À noter que si un conseiller parlementaire divulguait les communications confidentielles sans consentement du sénateur, cela pourrait mener à une question potentielle de privilège au Sénat. Cela ne s'est pas encore vu au Sénat, mais s'est produit à la Chambre des communes.

[*Traduction*]

Le deuxième point que je souhaitais soulever au sujet de la rédaction législative est qu'elle s'effectue de manière neutre et non partisane. Ainsi, le Bureau de la légiste et conseillère parlementaire ne se prononcera pas sur le bien-fondé des objectifs en matière de politique.

Le conseiller peut poser des questions, demander des éclaircissements pour mettre en évidence des lacunes possibles en matière de politique et même suggérer d'autres solutions aux sénateurs, mais dans le seul but de les conseiller du mieux qu'il le peut. Nous ne voulons pas nuire à l'atteinte des objectifs qu'ils poursuivent.

Au bout du compte, les sénateurs sont responsables de l'exercice de leurs fonctions législatives et nous sommes là pour les appuyer.

J'aimerais faire quelques observations sur la question de savoir si la légiste devrait intervenir dans l'examen ou la validation des projets de loi relativement à leur constitutionnalité. La constitutionnalité d'un projet de loi est examinée à l'étape de la rédaction. En fin de compte, c'est le sénateur qui parraine le projet de loi qui déterminera s'il peut faire l'objet d'un débat et si l'on doit aller de l'avant.

Supposons que l'on ajoute un processus d'examen dans le cadre duquel la légiste certifierait la constitutionnalité d'un projet de loi. Le principal problème — du moins de notre point de vue —, c'est que cela risquerait de compromettre notre capacité à remplir notre mandat et que nous pourrions nous retrouver dans une situation de conflit d'intérêts parce que les conseils juridiques que nous avons fournis au cours du processus confidentiel de rédaction peuvent avoir été suivis ou non, ce qui est tout à fait correct. Cela fait partie du processus.

Toutefois, certifier qu'un projet de loi est conforme à la Constitution pourrait aller à l'encontre des objectifs en matière de politique et risquerait de miner la confiance que les sénateurs nous accordent pour les soutenir dans l'exercice de leurs fonctions législatives.

[*Translation*]

Furthermore, the certification process would probably not have the desired effect, namely to reduce the number of public bills in the Senate. The threshold required to declare a bill manifestly unconstitutional is very high. Ultimately, it is the courts that decide this matter. I shall now hand over to Mr. Clair, who will provide an overview of the tools available for legislative drafting. We will then be available to answer your questions.

Mr. André Clair, Parliamentary Counsel, Senate of Canada: Honourable senators, thank you for inviting us here today to speak about the legislative drafting services provided by the Office of the Law Clerk and Parliamentary Counsel. For my part, I would like to highlight some relevant resources that could help senators and their staff better understand how the Office of the Law Clerk can assist them in preparing bills and amendments to bills.

[*English*]

First, I would note that the Office of the Law Clerk and Parliamentary Counsel is always happy to offer new senators, upon appointment, an information session that highlights the services that we provide within the Senate.

There is no expiration date on that offer, so if you have not had the opportunity to meet with us, we're happy to come to your office and talk about how we can support legislative drafting projects and other work we do for the Senate.

Second, the Office of the Law Clerk frequently offers live information sessions on drafting bills and drafting amendments to bills in the Senate. We discuss the steps involved in that process and what information we need from senators in order to help them in their legislative drafting project.

I understand a session on amendments is being prepared for this fall; please watch your email for information about that session if you are interested.

Third, for those who are interested but may not be able to make a live session, we have prepared online modules that cover a lot of the same information. Those are available on IntraSEN. If you go to "Office Portal" and click on "Office of the Law Clerk and Parliamentary Counsel," you will see resources and an online module on drafting bills and drafting amendments.

[*Français*]

Par ailleurs, le processus de certification n'aurait probablement pas l'effet voulu, à savoir réduire le nombre de projets de loi d'intérêt public au Sénat. Le seuil à atteindre pour dire qu'un projet de loi est manifestement inconstitutionnel est très élevé. En fin de compte, ce sont les tribunaux judiciaires qui tranchent cette question. Je vais céder la parole à Me Clair, qui fera un survol des outils disponibles sur la rédaction législative. Nous serons ensuite disponibles pour répondre à vos questions.

Me André Clair, conseiller parlementaire, Sénat du Canada : Honorables sénatrices et sénateurs, je vous remercie de nous avoir invités aujourd'hui à prendre la parole au sujet des services de rédaction législative offerts par le Bureau de la légiste et conseillère parlementaire. Pour ma part, je souhaitais mettre en évidence certaines ressources pertinentes qui pourraient aider les sénateurs et leur personnel à mieux comprendre de quelle façon le bureau de la légiste peut les aider dans la préparation des projets de loi et des amendements à des projets de loi.

[*Traduction*]

Premièrement, je tiens à souligner que le Bureau de la légiste et conseillère parlementaire se fait toujours un plaisir d'offrir aux nouveaux sénateurs, dès leur nomination, une séance d'information au cours de laquelle nous leur parlons des services que nous fournissons au sein du Sénat.

Cette offre n'a pas de date d'expiration. Ainsi, si vous n'avez pas encore eu l'occasion de nous rencontrer, nous serons ravis de nous rendre à votre bureau pour vous expliquer comment nous pouvons vous aider dans vos projets de rédaction législative et vous informer sur les autres tâches que nous accomplissons pour le Sénat.

Deuxièmement, le bureau de la légiste organise régulièrement des séances d'information en personne sur la rédaction de projets de loi et d'amendements à des projets de loi au Sénat. Nous parlons des différentes étapes du processus et des renseignements que les sénateurs doivent nous fournir pour que nous puissions les aider dans leurs projets de rédaction législative.

Je crois savoir qu'une séance d'information sur les amendements est en cours de préparation pour cet automne. Si vous souhaitez y participer, veuillez surveiller votre boîte de réception pour toute information à ce sujet.

Troisièmement, pour les personnes qui souhaitent y participer, mais qui ne pourraient pas assister à une séance en personne, nous avons préparé des modules en ligne qui couvrent en grande partie la même information. Ils sont disponibles sur IntraSEN. Sur le portail du bureau, cliquez sur « Bureau du légiste et conseiller parlementaire ». Vous y trouverez des ressources ainsi

We have also produced an overview of the Charter of Rights and Freedoms for senators who would like a better understanding of how that particular piece of the Constitution affects the senatorial role. And we are working on a module on the Constitution of Canada that provides, again, an overview of the more pertinent provisions of the Constitution that relate to senators' roles. Thank you.

The Chair: Thank you very much. Colleagues, let's begin with questions. Again, it's a three-minute round.

[*Translation*]

Senator Petitclerc: Thank you all for being here today. I have a fairly simple question for you. When we talk about public bills, one of the criticisms or one of the things we regularly hear — particularly regarding bills that are a little more complex — is that these bills contain errors. I was listening to you say that you have frank and confidential discussions. Do you consider that you have the tools and the necessary expertise to carry out this rigorous work in terms of legislative drafting? In fact, what do you think of this idea that we often hear, that these bills have flaws?

Ms. Wellington: Thank you for your question. That is a good point, as we draft bills on any subject that comes before us. We are a team of eight lawyers in total, including the deputy law clerk and myself.

We gather information and carry out our research, but we are not necessarily experts in every field. We therefore also rely on the testimony of those appearing before you, as they are valuable sources of suggestions for amendments.

That said, we also have frank discussions with the senator in question to acknowledge that our knowledge is limited in certain areas, particularly when it comes to highly specialized subjects such as intellectual property; in such cases, we would need the assistance of an expert.

Senator Petitclerc: In such cases, given that the conversation takes place in an atmosphere of trust, I imagine you are able to say, when you are unsure about a subject: "So you need to do this or that to strengthen your bill." Is this the sort of conversation that takes place?

[*English*]

Mr. Clair: Certainly, sometimes we refer people to the Library of Parliament; they might be able to provide additional resources in terms of research. Sometimes if a senator is dealing

qu'un module en ligne sur la rédaction des projets de loi et des amendements.

De plus, nous avons préparé un document qui donne un aperçu de la Charte des droits et libertés à l'intention des sénateurs qui souhaiteraient mieux comprendre en quoi cet élément particulier de la Constitution touche leur rôle. Nous travaillons également à l'élaboration d'un module sur la Constitution du Canada qui, là encore, donnera un aperçu des dispositions les plus pertinentes de la Constitution en ce qui concerne le rôle des sénateurs. Merci.

Le président : Merci beaucoup. Chers collègues, passons aux questions. Je le rappelle, les interventions sont de trois minutes.

[*Français*]

La sénatrice Petitclerc : Merci à vous d'être ici aujourd'hui. J'ai une question assez simple pour vous. Quand on parle des projets de loi d'intérêt public, l'une des critiques ou l'une des choses qu'on entend régulièrement, surtout dans les projets de loi qui sont un petit peu plus complexes, c'est que ces projets de loi ont des erreurs. Je vous écoutais, vous disiez que vous avez des discussions franches et confidentielles. Considérez-vous que vous avez les outils, les expertises nécessaires pour faire ce travail rigoureux en ce qui a trait à la rédaction législative? En fait, que pensez-vous de cette idée qu'on entend selon laquelle ces projets de loi sont ont des défauts?

Me Wellington : Je vous remercie de la question. C'est une bonne observation, car nous rédigeons des projets de loi sur tout sujet qui vient chez nous. On est une équipe de huit avocats en tout, mon poste et celui de la légiste adjointe étant compris.

On se renseigne, on fait nos recherches, mais on n'est pas nécessairement des experts dans tous les domaines. On s'appuie donc aussi sur les témoignages des personnes qui comparaissent devant vous puisqu'elles sont de bonnes sources pour des suggestions d'amendements.

Cela dit, nous avons aussi des discussions franches avec le sénateur ou la sénatrice en question pour convenir que certaines de nos connaissances sont limitées, surtout quand il s'agit de sujets extrêmement précis, comme la propriété intellectuelle; il nous faudrait alors l'aide d'un expert.

La sénatrice Petitclerc : Dans ces cas-là, puisque la conversation a lieu dans un climat de confiance, j'imagine que vous êtes capable de dire quand vous n'êtes pas certains sur un sujet : « vous avez donc besoin de faire ceci ou cela pour solidifier votre projet de loi ». Est-ce le genre de conversation qui existe?

[*Traduction*]

Me Clair : Certes, il nous arrive parfois d'inviter les personnes à s'adresser à la Bibliothèque du Parlement, qui pourrait être en mesure de leur fournir des ressources

with a particular stakeholder, we might say, “Perhaps you could have further discussions with the stakeholder to clarify their position on whatever the topic is.” But we do raise those points if there is a gap or if there is something missing in terms of the policy instructions that we’ve received.

The Chair: Thank you.

[*Translation*]

Senator Petitclerc: That is the crux of my question. In theory, does a senator who has put forward an initiative and is addressing you have all the tools or references necessary to ensure that the resulting bills are sound or have the potential to be sound?

Ms. Wellington: I agree with you. The senator’s aim is to provide a well-developed framework so that we can translate this into legal language, thereby conveying the senator’s intention.

[*English*]

Senator Ringuette: In the last 10 years, of all the private members’ bills that have been tabled in the Senate by senators, are there any that did not go through your office for drafting?

Mr. Clair: I don’t think so. Periodically, we have used the services of external counsel, but the bill still comes through our office. We rarely use the help of external contractors, but it has happened. However, it still flows through our office.

Senator Ringuette: You’re saying that every bill that was tabled in the Senate has gone through your office?

Ms. Wellington: As far as we know, yes. We might get a draft of a bill that will come to us, and we will work with the senator to ensure it follows the drafting conventions and falls within the entire statute book so that the same words mean the same thing across. But from my understanding, I do not have knowledge of a bill not coming through us.

Senator Ringuette: I have two other quick questions. In the list, you said you look at policy objectives at drafting as well as constitutionality and if it’s a money bill. Do you also look at if it has an impact on other statutes?

Mr. Clair: Yes. We look at how it fits into the legislative process.

Senator Ringuette: You do. Okay.

supplémentaires pour les recherches. Parfois, si un sénateur est en contact avec un intervenant donné, nous pouvons lui conseiller de discuter davantage avec l’intervenant en question afin de bien clarifier sa position sur le sujet traité. Cela dit, nous soulevons effectivement ces points s’il y a une lacune ou s’il manque quelque chose dans les instructions que nous avons reçues.

Le président : Merci.

[*Français*]

La sénatrice Petitclerc : C’est le fond de ma question. Théoriquement, un sénateur qui a une initiative et qui s’adresse à vous a tous les outils ou toutes les références nécessaires pour que les projets de loi générés soient solides ou aient la capacité d’être solides?

Me Wellington : Je suis d’accord avec vous. Le but du sénateur est d’avoir une orientation bien développée pour qu’on puisse transposer le tout en langage juridique, de façon à traduire l’intention du sénateur ou de la sénatrice.

[*Traduction*]

La sénatrice Ringuette : Au cours des 10 dernières années, parmi tous les projets de loi d’initiative parlementaire que des sénateurs ont déposés au Sénat, y en a-t-il qui ne sont pas passés par votre bureau pour la rédaction?

Me Clair : Je ne pense pas. Nous avons parfois fait appel aux services juridiques externes, mais le projet de loi passe toujours par notre bureau. Nous faisons rarement appel à des ressources externes, mais c’est déjà arrivé. Quoi qu’il en soit, les projets de loi passent toujours par notre bureau.

La sénatrice Ringuette : Vous dites donc que tous les projets de loi déposés au Sénat passent par votre bureau?

Me Wellington : À notre connaissance, oui. Il nous arrive de recevoir une ébauche de projet de loi. Nous travaillons alors avec le sénateur pour nous assurer qu’elle respecte les conventions de rédaction et qu’elle cadre avec l’ensemble des lois, afin que les termes utilisés aient la même signification partout. Cependant, à ma connaissance, aucun projet de loi ne passe pas par notre bureau.

La sénatrice Ringuette : J’ai deux autres questions brèves. Dans la liste, vous avez indiqué que vous examinez les objectifs en matière de politique à l’étape de la rédaction et la constitutionnalité et que vous déterminez s’il s’agit d’un projet de loi de finances. Vérifiez-vous également s’il a une incidence sur d’autres lois?

Me Clair : Oui. Nous examinons comment il s’inscrit dans le processus législatif.

La sénatrice Ringuette : C’est ce que vous faites. D’accord.

Mr. Clair: Absolutely, yes.

Senator Ringuette: Last question: What would be the average number of hours that you would spend on a bill? I understand some are bigger and some are smaller, but the smaller ones could be more complex than the bigger ones. What would be the number of hours that you put in?

Mr. Clair: I can talk about the steps. It's hard to say the number of hours, but, certainly, a lot of resources are put behind every bill. There are meetings with the senator to understand the policy instructions, which could be an hour or two; it's probably at least an hour for every bill. Sometimes that's an email, depending on the nature, but —

Senator Ringuette: So you cannot answer that specific question. Let me take another angle to try to have a perspective.

You said that you have eight people in your unit. How many people in your unit dedicate their full time to the drafting and supplying of a private member's bill?

Ms. Wellington: The total resources we have for drafting legislation are six in terms of lawyers. Then we have the jurilinguists in-house who do the editing and review jurilinguistic elements.

Senator Ringuette: Okay, there are six lawyers. What are the other —

Mr. Clair: I spend about 25% of my time on legislative drafting work. I would say that's probably true across counsel.

[*Translation*]

Senator Saint-Germain: Ms. Wellington, you emphasized the importance of solicitor-client privilege when drafting a Senate bill. Is this committee to understand that this implies that, should a Senate committee examine the same bill, you would be in a conflict of interest and would be unable to appear to advise the committee members on that bill? If so, what, in your view, is the alternative to ensure that committees benefit from the necessary legal expertise?

Ms. Wellington: That's a good question that comes up from time to time. Our main aim is to assist any senator wishing to table a bill. It is to prepare them and support them should any questions of a more legal nature arise.

Me Clair : Tout à fait, oui.

La sénatrice Ringuette : Je vous pose ma dernière question. Combien d'heures consacrez-vous à un projet de loi en moyenne? Je comprends que certains projets de loi sont plus volumineux que d'autres, mais les plus courts peuvent être plus complexes que les plus volumineux. Combien d'heures y consacrez-vous?

Me Clair : Je peux vous parler des étapes. Il est difficile de donner un nombre d'heures précis, mais il est certain que chaque projet de loi mobilise beaucoup de ressources. Nous avons des réunions avec le sénateur pour comprendre les instructions en matière de politique, ce qui peut prendre une heure ou deux. On parle probablement d'au moins une heure par projet de loi. Parfois, il s'agit simplement d'un échange par courriel, selon la nature du projet, mais...

La sénatrice Ringuette : Vous ne pouvez donc pas répondre à la question. Permettez-moi de prendre un autre angle d'approche pour essayer d'y voir plus clair.

Vous avez indiqué que votre équipe compte huit personnes. Combien d'entre elles se consacrent à temps plein à la rédaction d'un projet de loi d'initiative parlementaire?

Me Wellington : Au total, nous avons six avocats pour la rédaction des projets de loi. Nous avons également des jurilinguistes qui se chargent de la correction et d'une révision jurilinguistique.

La sénatrice Ringuette : D'accord, il y a six avocats. Et les autres...

Me Clair : Je consacre environ 25 % de mon temps à la rédaction législative. Je dirais que c'est probablement le cas pour l'ensemble des conseillers.

[*Français*]

La sénatrice Saint-Germain : Madame Wellington, vous avez insisté sur l'importance du secret professionnel de l'avocat lorsque vous rédigez un projet de loi sénatorial. Est-ce que ce Comité doit comprendre que cela suppose que, lorsqu'un comité du Sénat étudiera le même projet, vous seriez en conflit d'intérêts et ne pourriez pas comparaître pour conseiller les membres du comité sur ce projet? Le cas échéant, quelle est, selon vous, la solution de rechange pour que les comités bénéficient de l'expertise juridique nécessaire?

Me Wellington : C'est une bonne question qui se pose de temps à autre. Notre but principal est d'aider le sénateur ou la sénatrice qui veut déposer le projet de loi. Ce serait de bien de les préparer et de les épauler si jamais il y a des questions qui sont plus de nature juridique.

Because, whilst we are assisting the senator who has drafted the bill, there may also be amendments to that bill, and we are responsible for those amendments. A single provision may be amended in different ways. We deal with this and advise these senators separately. Therefore, coming forward and speaking publicly about a particular position on behalf of one senator could easily put us at odds with amendments proposed by another senator.

Senator Saint-Germain: What, then, would be the alternative to ensure that a committee has an independent legal opinion?

Ms. Wellington: Our friends at the library have fantastic resources to assist you in the legal analysis of a bill. The witnesses appearing before you can also help you to fully understand the legal merits of a bill or its provisions. We had other avenues to explore as well, which I shall now outline.

Senator Saint-Germain: It would be important for us to know how the committees can properly obtain an opinion.

I have another question. You mentioned a situation where a Senate public bill will require Royal Assent because it allocates public funds. At what stage of the process do you believe this recommendation should be made? Is it when the bill is passed by the House of Commons? At that point, if it is rejected, all the work is done. How do you view this practical issue of the allocation of public funds through a senator's bill?

Ms. Wellington: This is an issue that is raised as early as the drafting of the instructions, i.e., before the bill is drafted. It is at this stage that the instructions for drafting the bill are determined. If it is determined that there may be a problem, that Royal Assent might be required, it is at this stage that we suggest to the senator that they should, first of all, consult our colleagues in Chamber Operations and Procedure, or COPO, who will determine the admissibility of a bill. This is something we raise very early on in the process precisely to avoid reaching the very end only to find that the bill is inadmissible.

[*English*]

Senator Batters: First of all, I want to delve deeper: How many lawyers work in your office in total? I think you said there are six who focus on drafting. Is that the sum total or are there others? Sorry, I missed that when you spoke about that earlier. I wasn't sure if you were talking about people who, then, ensure that legislation properly coincides with other legislation.

Parce que, en même temps que nous aidons le sénateur ou la sénatrice qui a rédigé le projet de loi, il peut aussi y avoir des amendements à ce projet de loi et nous sommes responsables de ces amendements. Il peut y avoir une même disposition qui est amendée de différentes façons. On s'en occupe et on conseille séparément ces sénateurs. Donc, se présenter et parler publiquement d'une position en particulier pour un sénateur pourrait nous mettre facilement en conflit avec des amendements proposés par un autre sénateur.

La sénatrice Saint-Germain : Quelle serait alors la solution de rechange pour qu'un comité ait une opinion juridique indépendante?

Me Wellington : Nos amis à la Bibliothèque ont des ressources fantastiques pour vous épauler dans l'étude juridique d'un projet de loi. Les témoins qui sont devant vous peuvent aussi vous aider à bien comprendre le bien-fondé juridique d'un projet de loi ou de dispositions. On avait d'autres pistes aussi que je vais juste retracer.

La sénatrice Saint-Germain : Ce serait important qu'on puisse savoir comment les comités peuvent sérieusement recevoir obtenir un avis.

J'ai une autre question. Vous avez parlé d'une situation où un projet de loi d'intérêt public du Sénat va nécessiter une recommandation royale parce qu'il alloue des fonds publics. À quelle étape du processus croyez-vous que cette recommandation devrait arriver? Est-ce lorsque le projet de loi est adopté par la Chambre des communes? À ce moment-là, si elle est refusée, tout le travail est fait. Comment voyez-vous cette question pragmatique de l'allocation de fonds publics par un projet de loi de sénateur?

Me Wellington : C'est une question qu'on soulève dès la rédaction des instructions, donc avant la rédaction du projet de loi. C'est quand on détermine quelles sont les instructions pour établir le projet de loi. Si l'on détermine qu'il y a peut-être un problème, qu'il faudrait une recommandation royale, c'est à cette étape-là qu'on suggère au sénateur ou à la sénatrice probablement de s'adresser, premièrement, à nos collègues du Bureau de la procédure (COPO) qui vont déterminer l'admissibilité d'un projet de loi. C'est quelque chose qu'on soulève très tôt dans le processus pour ne pas, justement, se rendre à la toute fin et que le projet de loi soit inadmissible.

[*Traduction*]

La sénatrice Batters : Tout d'abord, j'aimerais en savoir plus. Combien d'avocats votre bureau compte-t-il au total? Je crois que vous avez dit que six avocats se consacrent à la rédaction. S'agit-il du nombre total ou y en a-t-il d'autres? Excusez-moi, je crois avoir manqué cet élément lorsque vous en avez parlé tout à l'heure. Je ne savais pas si vous parliez des personnes qui veillent à ce que les textes législatifs concordent correctement avec d'autres textes législatifs.

Also, how has the dramatic increase in Senate public bills over the last several years affected the workload in terms of your office's ability to handle drafting senators' public bills and also amendments that they may have to government bills and other bills?

Ms. Wellington: Thank you.

Our total section is 13 full-time employees. Of those, we are eight lawyers. In that, I include the Deputy Law Clerk and myself. Normally, we do not do the actual drafting of legislation. We have six who do it — they provide legal advice to the administration and senators, as well as drafting. I only make that comparison because our colleagues at the House of Commons actually separate those roles and have two different teams who do that.

Then, in terms of the increase in workload, we manage; we have managed. We do prioritize amendment work over the drafting of bills if there comes a time where it gets extremely busy. That is because the amendments are often much more time-sensitive. Sometimes, if ever there were a conflict of time, the drafting of a bill might be pushed back a bit to make way for the drafting of amendments.

Senator Batters: Has the staff in your office increased over the last several years to accommodate that?

Ms. Wellington: There has been no increase in the last five years, if not more. For the program review, we have the stats for —

There has been no increase in the last five years.

Senator Batters: Thank you.

We also heard testimony here from the House of Commons about the pre-screening system that they have for MPs' private members' bills and that it has only stopped a tiny number of bills over the last many years. According to Jeffrey LeBlanc, Deputy Clerk of Procedure at the House of Commons, it is very rare for the Subcommittee on Private Members' Business to designate an item of private members' business as non-votable and only does so when a measure is "manifestly unconstitutional," meaning that it clearly violates the Constitution Act.

Par ailleurs, quelle incidence la forte augmentation du nombre de projets de loi d'intérêt public du Sénat observée ces dernières années a-t-elle eue sur la charge de travail de votre bureau, sur sa capacité à assurer la rédaction des projets de loi d'intérêt public de sénateurs ainsi que d'amendements qu'ils peuvent proposer aux projets de loi du gouvernement et à d'autres projets de loi?

Me Wellington : Merci.

Notre équipe compte 13 employés à temps plein en tout. Parmi eux, nous sommes huit avocats. J'inclus ici la légiste adjointe et moi-même. En règle générale, nous ne nous occupons pas de la rédaction des textes législatifs. Six de nos collègues s'en chargent — ils offrent des conseils juridiques à l'administration et aux sénateurs, tout en assurant la rédaction. Je le précise uniquement parce que nos collègues de la Chambre des communes séparent ces fonctions et qu'ils disposent de deux équipes distinctes.

Ensuite, en ce qui concerne l'augmentation de la charge de travail, nous nous en sortons. Nous sommes parvenus à la gérer. Nous accordons la priorité aux amendements plutôt qu'à la rédaction des projets de loi lorsque la charge de travail devient extrêmement importante. En effet, les amendements sont souvent beaucoup plus urgents. Parfois, en cas de conflit d'horaires, la rédaction d'un projet de loi peut être repoussée légèrement pour que la priorité soit donnée à la rédaction d'amendements.

La sénatrice Batters : Le personnel de votre bureau a-t-il été augmenté ces dernières années, de sorte que vous puissiez vous adapter à la situation?

Me Wellington : Il n'y a pas eu d'augmentation au cours des cinq dernières années, voire plus. Concernant l'examen des programmes, nous disposons des statistiques...

Il n'y a pas eu d'augmentation au cours des cinq dernières années.

La sénatrice Batters : Merci.

De plus, des représentants de la Chambre des communes sont venus témoigner au sujet du processus d'examen préliminaire qui existe pour les projets de loi d'initiative parlementaire, les projets de loi émanant d'un député. Un nombre infime de projets de loi ont été bloqués au cours des dernières années. Selon Jeffrey LeBlanc, sous-greffier de la procédure à la Chambre des communes, il est très rare que le Sous-comité des affaires émanant des députés juge qu'une affaire émanant d'un député ne devrait pas faire l'objet d'un vote et ce n'est le cas que lorsqu'une mesure est manifestement inconstitutionnelle, c'est-à-dire qu'elle transgresse manifestement la Loi constitutionnelle.

Given that, does it seem to you to be worthwhile to institute in the Senate a similar sort of pre-screening system if they found in the House of Commons that it impedes only very few?

Ms. Wellington: My opinion is that a pre-screening of constitutionality to find that a bill being proposed is manifestly unconstitutional would be a very high threshold to meet, and we would see very few, if any, meeting that threshold. It would not screen out many, if any, bills. That is my opinion.

Senator Batters: Thank you.

Senator K. Wells: Thank you for being here and for the excellent service you provide to senators and the Senate of Canada. It is greatly appreciated — to you and your team.

I have a few clarifying questions to begin.

Is there an actual requirement, for example, that a senator must bring a Senate public bill to your office for screening and advice before it is introduced?

Ms. Wellington: I would have to see if there is a rule against that.

The purpose of us seeing it is to ensure that it fits within the entire statute book of federal law. We check to make sure it does not interfere. Or does it have consequential amendments or effects on other pieces of legislation? The words used in the legislation need to match other statutes or else they could have different meanings when you are trying to say the same thing.

We do sometimes have a bill that is drafted by someone else, and it is an example we will use. It is helpful to clarify what the policy objectives are. At the end of the day, though, we will have to — and especially our jurilinguists when having it translated — ensure it matches the rest of the statute book.

Mr. Clair: It has to be in both official languages, and they have to match. That's an important step.

Senator K. Wells: It sounds like best practices are being followed in that regard.

I have some questions about the historical workload that we have been talking about with recognition bills, for example. What percentage of time would you say you have used in your office or with your staff while focused on those kinds of bills?

Dans ce contexte, vous semble-t-il utile de mettre en place au Sénat un processus de vérification préalable similaire, étant donné que la Chambre des communes a constaté que très peu de projets de loi ne peuvent pas faire l'objet d'un vote?

Me Wellington : À mon avis, un examen préliminaire de la constitutionnalité visant à déterminer si un projet de loi proposé est manifestement inconstitutionnel constituerait un seuil très élevé et nous ne verrions que très peu de projets de loi, voire aucun projet de loi, l'atteindre. Très peu de projets de loi, voire aucun projet de loi, seraient ainsi écartés. C'est mon opinion.

La sénatrice Batters : Merci.

Le sénateur K. Wells : Merci d'être ici et d'offrir d'excellents services aux sénateurs et au Sénat du Canada. Nous vous en sommes très reconnaissants — à vous et à votre équipe.

Pour commencer, j'ai quelques questions qui visent à clarifier certains points.

Par exemple, les sénateurs sont-ils tenus de soumettre un projet de loi d'intérêt public à votre bureau pour qu'il soit examiné et qu'il fasse l'objet d'avis avant son dépôt?

Me Wellington : Je devrais vérifier s'il existe une règle relative à cela.

Notre rôle consiste à nous assurer que le projet de loi s'inscrit dans l'ensemble des lois fédérales. Nous vérifions s'il entre en conflit avec d'autres textes législatifs. Entraîne-t-il des modifications corrélatives ou a-t-il des répercussions sur d'autres textes législatifs? Les termes utilisés dans le projet de loi doivent correspondre à ceux d'autres mesures législatives, sinon ils pourraient avoir des significations différentes même si l'on cherche à exprimer la même chose.

Il nous arrive parfois d'avoir un projet de loi rédigé par quelqu'un d'autre et c'est un exemple que nous utiliserons. Cela aide à clarifier quels sont les objectifs en matière de politique. En fin de compte, cependant, nous devrons — et c'est le cas en particulier de nos jurilinguistes au moment de la traduction — nous assurer que le projet de loi est conforme à l'ensemble des lois.

Me Clair : Il faut que ce soit dans les deux langues officielles et les versions doivent correspondre. C'est une étape importante.

Le sénateur K. Wells : Il semble que l'on suive les pratiques exemplaires à cet égard.

J'ai quelques questions concernant l'évolution de la charge de travail dont nous avons parlé, notamment en ce qui concerne les projets de loi de reconnaissance. Selon vous, quel pourcentage de votre temps, au sein de votre bureau ou avec votre équipe, consacrez-vous à ce type de projets de loi?

Ms. Wellington: I have the statistics and they've been mentioned before, but right now in this Parliament, we'd say about 50% of the Senate public bills that we have drafted and that have been introduced are either symbolic or framework, and it is probably evenly split: 25%-25% between the symbolic, which we call the weeks, months or days. That's compared to the First Session of the Forty-fourth Parliament where the total of the symbolic and framework bills was about 25%. If you go back to the Second Session of the Forty-third Parliament, 11% of those were covered. So there has been an increase in the number of these types of Senate public bills.

We have been able to manage with the increased workload in that regard. We expect it when the Senate is sitting. We do appreciate when we get drafting instructions over the course of the summer break, where we can advance those projects more easily also.

Senator K. Wells: That's a good tip as well. Thank you.

[*Translation*]

Senator Youance: Much has been said about the long lifespan of bills from one parliamentary term to the next. My first question is: When a bill that has died on the order paper is reintroduced, is it referred to your office?

Ms. Wellington: Yes, for a much more cursory review, namely to determine whether changes in other federal legislation would necessitate certain minor amendments to the bill.

For the most part, the bill can be reintroduced as it stands.

Senator Youance: In the analysis carried out by your office regarding constitutionality, admissibility and the implications of the allocation of public funds, are you also considering a scenario in which this bill would no longer be admissible? What follow-up is carried out at this stage to specifically inform the senator that their bill is no longer justified or eligible? From our side, or from the side of other senators or committees, what support can we receive when we realize that this situation exists and that we must vote or take action?

Ms. Wellington: If it is determined that there may be a legal risk . . . . I would say, for example, that if there is a risk of breaching the Canadian Charter of Rights and Freedoms — and I am speaking in terms of risks — you should be made aware of this issue. Perhaps a breach of the Charter could be avoided by an analysis under section 1. It is very rare for a bill to be deemed to have no chance of being tabled: That would be extremely rare.

Me Wellington : Je dispose des statistiques, qui ont déjà été mentionnées. À l'heure actuelle, au cours de la présente législature, nous dirions qu'environ 50 % des projets de loi d'intérêt public du Sénat que nous avons rédigés et qui ont été présentés sont soit des mesures symboliques, soit des mesures-cadres. La répartition est probablement égale : 25 % chacun, les projets de loi symboliques instituent une semaine, un mois ou une journée. À titre de comparaison, lors de la première session de la 44e législature, le total des projets de loi symboliques et des projets de loi-cadre représentait environ 25 % de l'ensemble des mesures législatives. Si l'on remonte à la deuxième session de la 43e législature, c'était 11 %. On constate donc qu'il y a eu une augmentation du nombre de ces types de projets de loi d'intérêt public du Sénat.

Nous avons pu gérer l'augmentation de la charge de travail. Nous nous attendons à cela lorsque le Sénat siège. Nous sommes cependant heureux lorsque nous recevons des instructions de rédaction pendant la pause estivale, ce qui nous permet également d'avancer plus facilement sur ces projets.

Le sénateur K. Wells : C'est aussi un bon conseil. Merci.

[*Français*]

La sénatrice Youance : On a beaucoup parlé de la longue vie des projets de loi d'une législature à l'autre. Ma première question : est-ce qu'un projet de loi qui est mort au feuilleton, quand on revient avec ce projet de loi, est-il soumis à votre bureau?

Me Wellington : Oui, pour une vérification beaucoup plus superficielle, à savoir pour déterminer si des choses qui ont changé dans les autres textes législatifs fédéraux feraient en sorte qu'on fasse certaines petites modifications au projet de loi.

En grande partie, le projet de loi peut être réintroduit tel quel.

La sénatrice Youance : Est-ce que dans l'analyse réalisée par votre bureau au sujet de la constitutionnalité, de l'admissibilité et de l'incidence pour l'allocation de fonds publics, est-ce que vous travaillez aussi sur un contexte qui pourrait faire en sorte que ce projet ne serait plus admissible? Quel suivi est-il fait à ce niveau pour justement avertir le sénateur que son projet de loi ne se justifie plus, n'est plus admissible? De notre côté ou du côté des autres sénateurs ou des comités, quel soutien peut-on recevoir lorsqu'on se rend compte qu'il y a cette situation et qu'on doit voter, réagir?

Me Wellington : Si on détermine qu'il y a peut-être un risque juridique... Je vous dirais, par exemple, que s'il y a un risque d'enfreindre la Charte canadienne des droits et libertés, je parle en termes de risques, vous devriez être mise au courant de cette question. Peut-être qu'une violation de la Charte pourrait être évitée par une analyse au titre de l'article 1. Très rares sont les cas où l'on dirait qu'un projet de loi n'a aucune chance d'être soumis : ce serait extrêmement rare.

As regards a bill that appears to involve public funds, and would therefore be inadmissible, it is at this stage that we would strongly advise the senator to contact our colleagues in COPO to seek their advice regarding admissibility.

Senator Youance: Is this process automatic?

Ms. Wellington: Yes, absolutely. We have the right reflexes; we provide in-house training on this subject. When we review bills internally — which is extremely important, because everyone brings a different perspective — we ensure that there are no issues of this sort, which we might have overlooked at the very beginning, and that we can address them before the bill is ready to be tabled.

Senator Surette: I missed a small part of the opening remarks. You mentioned the initial drafting. I understand that in the House of Commons, drafting in both official languages takes place in parallel. Do you do this in parallel, or are bills translated afterwards?

Ms. Wellington: In the Senate, the drafting process begins in the language chosen by the senator for the bill; then, specialized legal translators at the Translation Bureau handle the work, and the whole document is revised in-house, as we have legal revisers who ensure that the two official languages convey the same meaning.

In the House of Commons, as I understand it, the system is the same as ours. It is actually the Department of Justice that carries out co-drafting from the outset. So, there is a French-speaking drafter and an English-speaking drafter, and everything is done simultaneously. Government bills are drafted in this way.

Senator Surette: Since the Department of Justice can do this.

Ms. Wellington: The Justice Department does have the resources, yes.

Senator Surette: Thank you.

[*English*]

The Chair: Thank you for your witness statements and questions. We thank you for your ongoing work for the Senate of Canada. Thank you.

Colleagues, as I indicated in the agenda that was circulated, I would like to have a few minutes to discuss the matter of the question of privilege that we were seized with by the Speaker's ruling. Before I proceed in that regard, I would like to confirm with the committee that you are comfortable dealing with this in public, or would you like to go in camera? I am fine either way.

Pour ce qui est d'un projet de loi qui semble engager des fonds publics, donc qui serait inadmissible, c'est à ce stade qu'on suggérerait fortement au sénateur de communiquer avec nos collègues de COPO pour demander leur avis en ce qui a trait à l'admissibilité.

La sénatrice Youance : Est-ce que ce processus est automatique?

Me Wellington : Oui, tout à fait. On a les réflexes, on fait de la formation à l'interne à ce sujet. Quand on fait une revue des projets de loi à l'interne — ce qui est extrêmement important, parce que tout le monde vient avec un point de vue différent —, on s'assure qu'il n'y a pas ce type de question, peut-être qu'on serait passé à côté au tout début, et qu'on peut s'en occuper avant que le projet de loi ne soit prêt à être déposé.

Le sénateur Surette : J'ai manqué un petit bout de la présentation des remarques liminaires. Vous avez parlé de la rédaction initiale. Je comprends qu'à la Chambre des communes, la rédaction dans les deux langues officielles se fait en parallèle. Faites-vous cela en parallèle ou est-ce traduit par la suite?

Me Wellington : Au Sénat, la rédaction se fait tout d'abord dans la langue choisie par le sénateur pour le projet de loi; ensuite, on a des traducteurs spécialisés en traduction juridique au Bureau de la traduction, le tout est révisé à l'interne, car nous avons des réviseurs juridiques qui s'assurent que les deux langues officielles disent la même chose.

À la Chambre des communes, selon ce que je comprends, c'est le même système que chez nous. C'est plutôt au ministère de la Justice qu'il y a de la corédaction dès le départ. Donc, on a le rédacteur francophone et le rédacteur anglophone et tout se fait en même temps. Les projets de loi qui émanent du gouvernement sont faits de cette façon.

Le sénateur Surette : Puisqu'il a accès au ministère de la Justice.

Me Wellington : Le ministère de la Justice a les ressources, oui.

Le sénateur Surette : Merci.

[*Traduction*]

Le président : Je vous remercie de vos déclarations et de vos questions. Nous vous remercions des efforts soutenus que vous faites pour le Sénat du Canada. Merci.

Chers collègues, comme je l'ai indiqué dans l'ordre du jour qui a été distribué, j'aimerais que nous prenions quelques minutes pour discuter de la question de privilège dont nous avons été saisis à la suite de la décision de la présidence. Avant de poursuivre, membres du comité, j'aimerais que vous me confirmiez si vous êtes suffisamment à l'aise pour traiter de cette

Very good.

Colleagues, you will recall that on June 16, Senator Wallin raised a question of privilege with respect to the premature disclosure of details, at least, of the Special Joint Committee on Medical Assistance in Dying. On June 18, the Speaker found the question of privilege constituted a prima facie case of breach of privilege, and as the special joint committee ceased to exist when the final report was tabled, the matter was referred to our committee. Usually, these questions of privilege are dealt with by the committee in which the question arises. In preparation for today's meeting, the clerk circulated an excerpt from the Senate Debates on the question of privilege, the Speaker's decision and Appendix IV of the *Rules of the Senate*, which lays out the procedure for dealing with unauthorized disclosure of confidential committee reports.

I have discussed this issue with Senator Wallin, as you would expect. You will know that we are obliged to deal with the question as quickly as possible. I had proposed to Senator Wallin that she appear at the next meeting of the committee. She has asked us to delay to the meeting consequent to that because of scheduling issues, which would be October 20.

If it is the agreement of the committee, I would suggest that we hear from Senator Wallin. I would suggest that we also invite the respective joint chairs of that committee to our committee to inform us of the steps that they took and the reactions they might have to the premature disclosure of the work of the committee. That would be MP Marcus Powlowski and Senator Martin, of course, who were the joint chairs.

I would suggest that we separately invite the clerks of that committee to ask them with respect to the steps that were taken to ensure that there was an awareness of the appropriate confidentiality in the committee and any comments they might wish to make with us.

I would suggest that we invite the reporters who reported the story. They may not respond, but I would think it would be obligatory on our part to at least seek their participation in this. We will see where we are at.

I would like to have the reaction of the committee to determine whether or not you are comfortable with us seeking these potential panels in the sequences in which I have suggested.

Senator Saint-Germain: I concur with all of your suggestions and observations. I have two comments. The first one is that facts matter, so it is important that the witnesses come with dates, names and facts.

question en public, ou si vous souhaitez poursuivre à huis clos. Les deux possibilités me conviennent.

Très bien.

Chers collègues, vous vous rappellerez que, le 16 juin, la sénatrice Wallin a soulevé une question de privilège au sujet de la divulgation à tout le moins prématurée de détails concernant les délibérations du Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir. Le 18 juin, la présidence a conclu que la question de privilège constitue, à première vue, un cas de privilège bien fondé. Étant donné que le comité mixte spécial n'existe plus depuis le dépôt du rapport final, la question a été renvoyée à notre comité. Habituellement, ces questions de privilège sont traitées par le comité concerné. En prévision de la réunion d'aujourd'hui, la greffière a distribué un extrait des Débats du Sénat sur la question de privilège, la décision de la présidence et l'annexe IV du *Règlement du Sénat*, qui explique la procédure relative à la divulgation non autorisée de rapports confidentiels de comités.

Comme vous pouvez vous y attendre, j'en ai discuté avec la sénatrice Wallin. Vous savez que nous sommes obligés de traiter la question le plus rapidement possible. J'avais proposé à la sénatrice Wallin de comparaître à la prochaine réunion du comité. Elle nous a demandé de reporter la réunion en raison de problèmes d'horaire, ce qui nous amène au 20 octobre.

Si le comité est d'accord, je propose que nous fassions comparaître la sénatrice Wallin. Je propose également que nous invitions les personnes qui coprésidaient le comité mixte spécial à comparaître devant notre comité pour qu'elles nous informent des mesures qu'elles ont prises et qu'elles nous fassent part de leurs observations sur la divulgation prématurée de la teneur des délibérations du comité. Les coprésidents étaient le député Marcus Powlowski et, bien sûr, la sénatrice Martin.

Je propose également que nous nous adressions séparément aux greffiers du comité mixte spécial afin de leur demander de nous indiquer les mesures qui ont été prises pour veiller comme il se doit à la confidentialité des délibérations du comité et de nous faire part de leurs observations à ce sujet.

Je propose par ailleurs que nous invitions les journalistes qui ont publié l'information. Ils ne vont peut-être pas nous répondre, mais je pense que nous avons à tout le moins l'obligation de solliciter leur participation. Nous verrons comment nous allons procéder.

J'aimerais que le comité m'indique s'il est à l'aise à l'idée que ces groupes de témoins soient invités à comparaître dans l'ordre que j'ai proposé.

La sénatrice Saint-Germain : J'approuve vos propositions et vos observations. J'ai deux observations à faire. Premièrement, les faits sont importants. Il faut donc que les témoins puissent fournir des dates, des noms et des faits.

For my second point, I have a fundamental reservation about inviting the journalists who published this story because it is a principle that the media protect their sources. I do not believe we should invite the journalists to have them tell us that they cannot speak. Freedom of the press and liberty of expression are fundamental here, and I caution against sending such an invitation.

Senator Batters: Having been on this committee for quite a while, these types of things are actually quite rare. There was a time I recall at the Senate Legal Committee where we had a leak of an in camera report, and then there was a need to do this type of investigation. You're not going to get any media to agree to come, certainly.

I think it's a good position that Senator Saint-Germain articulated that we certainly don't want to be seen to infringe upon it.

What I was wondering, though, is the following: As we look at this, the Speaker at the end of her ruling says she invites Senator Wallin to move her motion. I know that happened, but we didn't have that in our material that was provided for this meeting. Could we have that read out just in case there is anything we need to know when considering this matter?

I also think that these types of matters dealing with questions of privilege are always of the utmost importance in the timing of things that are dealt with at the Rules Committee. I'm assuming that you believe that Senator Wallin would be the first witness who should appear for this. If that's the case, then I don't think we should have a meeting to consider something of lesser importance next week. Perhaps we should refrain from having a meeting next week and then resume with what should be the most important item on our agenda, which is this question of privilege and making sure it's appropriately dealt with.

Senator Yussuff: I agree with all your recommendations except inviting the journalists to come before the committee. I think we know the response, and as such, it would be prudent of us to recognize the fundamental right of protecting the source in that regard.

Senator Ringuette: I agree with the issue of the media. I think this will get nothing. However, I would like to say that we have an important issue that we have started to work on, and that is the issue of private members' bills, and we had a meeting on this subject. Therefore, I believe that we should continue our study next week. If Senator Wallin is able to be before us on October 20, then maybe we could have two panels — with Senator Wallin as the first panel — or three panels with the two joint chairs and the clerks, depending on how much time we

Deuxièmement, j'ai de profondes réserves pour ce qui est d'inviter les journalistes qui ont publié cette information, en raison du principe voulant que les médias protègent leurs sources. Je ne crois pas que nous devrions inviter les journalistes simplement pour qu'ils nous avouent qu'ils ne peuvent rien dire. La liberté de la presse et la liberté d'expression sont fondamentales, et je nous mets en garde contre l'envoi d'une telle invitation.

La sénatrice Batters : Je siège au comité depuis un certain temps, et ce genre de situation est en fait plutôt rare. Je me souviens d'une fois où le Comité sénatorial des affaires juridiques a dû faire face à une fuite de renseignements concernant l'étude d'un rapport à huis clos. Il a fallu mener ce type d'enquête par la suite. Vous n'allez sûrement pas convaincre des journalistes de venir témoigner.

Je pense que la sénatrice Saint-Germain a fait valoir un bon point, à savoir que nous ne devrions certainement pas donner l'impression de porter atteinte au principe qu'elle a mentionné.

Je me pose cependant la question suivante. Après avoir rendu sa décision, la présidence a invité la sénatrice Wallin à présenter sa motion. Je sais que la motion a été présentée, mais elle ne figure pas dans les documents qui ont été fournis aux fins de cette réunion. Pourrait-on la lire au cas où elle contiendrait des détails que nous devrions connaître lors de l'étude de cette question?

Je pense également que, lorsqu'il s'agit d'établir son emploi du temps, le Comité du Règlement doit toujours accorder la plus haute priorité aux questions de privilège de ce genre. Je suppose que vous êtes d'avis que la sénatrice Wallin devrait être la première personne à comparaître à ce sujet. Si c'est le cas, je ne pense pas que nous devrions tenir une réunion sur un sujet de moindre importance la semaine prochaine. Nous devrions peut-être nous abstenir de tenir une réunion la semaine prochaine, passer ensuite à ce qui devrait être le point le plus important à notre ordre du jour, à savoir cette question de privilège, et veiller à régler la question comme il se doit.

Le sénateur Yussuff : J'approuve toutes vos recommandations, sauf celle d'inviter les journalistes à comparaître devant le comité. Je pense que nous savons déjà quelle serait leur réaction, et il serait donc prudent de notre part de respecter le droit fondamental de protéger les sources à cet égard.

La sénatrice Ringuette : Je suis d'accord en ce qui concerne les journalistes. Je pense que cette invitation ne donnera rien. J'aimerais cependant préciser que nous avons commencé à travailler sur un dossier important, soit la question des projets de loi d'intérêt public, et nous avons tenu une réunion à ce sujet. Je pense donc que nous devrions poursuivre notre étude la semaine prochaine. Si la sénatrice Wallin est en mesure de comparaître devant notre comité le 20 octobre, nous pourrions peut-être entendre d'abord la sénatrice Wallin, puis un ou deux groupes de

have. I think we should be able to look at all the facts in one committee meeting.

Senator Downe: I will not repeat what others have said other than I agree with every point made by Senator Batters, and I think it is important to recognize how traditionally this has been a priority. And for that reason, I feel a little uncomfortable having a meeting next week without dealing with this. I think it protects the committee in that we got to this at our next available meeting. Unfortunately, that is not next week because of Senator Wallin.

Senator Petitclerc: It is a priority, although Senator Wallin cannot be here next week. So I fail to see why we should not continue with what we have started, even if it is not the priority. That would be my preference. We have few hours with you, chair, and we want to make the most out of them.

The Chair: Can I suggest that we have Senator Wallin on October 20 with the joint chairs separately — we'll invite them — and the clerks separately? I'll take the advice of the committee with respect to not even seeking the invitation of the journalists.

With respect to the agenda next week, I do think that we have made progress, but there is more progress to be made on our study. I would hate to see us miss the rhythm, but I am entirely in your hands, and we have a divided opinion around the table. What I would suggest is that we meet next week to discuss the work of the study. There have been circulated a number of documents that we could discuss to determine what the next steps might be, but I wouldn't have a particular panel. It would be almost an in camera — not necessarily in camera, but an in-committee discussion of the work that we are pursuing. We'll give priority, as appropriate, to the inquiry of privilege that we've been mandated with.

Senator Downe: Chair, I wonder if we could square the circle by having some of the witnesses on this point of privilege next week even though Senator Wallin is not here, or are you married to the concept of having her first?

The Chair: I think the senator ought to launch the discussion here because the question of privilege was hers to be raised. It would be odd to me to hear from the joint chairs before we hear from the senator affected.

témoins comprenant les deux coprésidents et les greffiers, selon le temps dont nous disposons. Je pense que nous devrions être en mesure d'examiner tous les faits en une seule réunion du comité.

Le sénateur Downe : Je ne vais pas répéter ce que d'autres ont dit, si ce n'est que je souscris à tous les points soulevés par la sénatrice Batters, et je pense qu'il est important de reconnaître que ces questions sont habituellement traitées en priorité. Pour cette raison, je suis un peu mal à l'aise à l'idée de tenir une réunion la semaine prochaine sans avoir réglé cette question. Je pense que le comité pourrait se protéger en se penchant sur cette question dès sa prochaine réunion. Malheureusement, ce ne sera pas la semaine prochaine, en raison de l'indisponibilité de la sénatrice Wallin.

La sénatrice Petitclerc : C'est une priorité, mais la sénatrice Wallin ne pourra pas venir ici la semaine prochaine. Je ne vois donc pas pourquoi nous ne pourrions pas poursuivre ce que nous avons commencé, même si ce n'est pas la priorité. C'est l'approche que je préférerais. Nous avons peu d'heures à passer avec vous, monsieur le président, et nous devons en tirer le maximum.

Le président : Puis-je proposer de faire comparaître la sénatrice Wallin le 20 octobre, et d'inviter les coprésidents et les greffiers à comparaître séparément par la suite? Je vais suivre la recommandation du comité de ne pas inviter les journalistes.

En ce qui concerne le programme de la semaine prochaine, je pense que nous avons fait des progrès, mais il faut avancer davantage dans notre étude. Je ne voudrais pas briser le rythme, mais je m'en remets entièrement à vous, et les avis sont partagés autour de la table. Ce que je propose, c'est que nous nous réunissions la semaine prochaine pour discuter du travail lié à l'étude. Un certain nombre de documents ont été distribués, et nous pourrions en discuter pour déterminer quelles pourraient être les prochaines étapes, mais il n'y aurait pas de groupe de témoins en particulier. Ce ne serait pas tout à fait une réunion à huis clos, mais une discussion entre les membres du comité sur le travail que nous avons à faire. L'enquête sur la question de privilège qui nous a été confiée sera traitée comme il se doit, de façon prioritaire.

Le sénateur Downe : Monsieur le président, je me demande si nous pourrions nous entendre pour faire comparaître certains témoins sur cette question de privilège la semaine prochaine, même sans la présence de la sénatrice Wallin, à moins que vous ne teniez absolument à ce qu'elle comparaisse en premier?

Le président : Je pense que la sénatrice devrait lancer la discussion, puisque c'est elle qui a soulevé la question de privilège. Il me semblerait étrange d'entendre les coprésidents avant la sénatrice concernée.

Senator Batters: With respect to this, perhaps the Library of Parliament analysts or the clerk could give us more guidance, but I was always of the understanding that when you have a question of privilege referred to your committee, it is not really up to the committee to decide to sandwich in other types of elements that they might be currently dealing with. I think it is even specified somewhere that it is of the utmost importance and is supposed to be given the highest priority. So I don't believe it would be appropriate for us to be dealing with other issues.

Were you saying, chair, that you thought perhaps we could be talking about the way to be dealing with this current study on private members' bills in camera next week?

The Chair: Rather than have witnesses, we'll have that issue. If we want to do it in camera, fine. If we want to do it in public, fine too.

Senator Batters: I don't think we should do it in camera.

The Chair: That's fine.

Senator Batters: It is unfortunate that we cannot have that particular meeting, but I think it just underscores the gravity of a question of privilege. We don't have very many of them. It is a very important topic. I think it is incumbent on Senator Wallin to come first. We can certainly look back at what the media reports were at that time. With it now having been a few months after this, we would have to look back at that because I can't really recall it. But she didn't note the particular journalists. As I recall, it was pretty well known which ones she was referring to and why she believed that a breach had occurred because of the content of those articles. Especially since we aren't going to have the journalists invited, we will need to hear about that beforehand in order to lay some underpinning and some groundwork for that before having other witnesses on this topic.

Senator Ringuette: Chair, I reiterate that there is a consensus around this table that the issue of privilege is a privilege as a priority to us. However, the fact is that Senator Wallin is not available. And because she is not available on her question of privilege, that should not delay the work that we have to do on the important issue of Senate public bills.

There has been rambling and discussion by so many senators in regard to how we are going to deal with the private members' bills that we face. We have started this study, and I think it is incumbent upon us to move forward. We only have one meeting per week, not two. We only have one meeting per week. We

La sénatrice Batters : Les analystes de la Bibliothèque du Parlement ou la greffière pourraient peut-être nous éclairer davantage à ce sujet, mais j'ai toujours cru comprendre que, lorsqu'il est saisi d'une question de privilège, un comité ne peut pas vraiment décider de poursuivre d'abord d'autres types de travaux déjà entrepris. Je pense qu'il est même précisé quelque part que ces questions sont de la plus haute importance et que le comité est censé y accorder la plus haute priorité. Par conséquent, je ne crois pas qu'il serait convenable que nous nous penchions sur d'autres questions.

Avez-vous dit, monsieur le président, que nous pourrions peut-être envisager de poursuivre à huis clos l'étude en cours sur les projets de loi d'intérêt public la semaine prochaine?

Le président : Au lieu d'entendre des témoins, nous discuterons de cette question. Si nous voulons le faire à huis clos, c'est très bien. Si nous voulons le faire en public, c'est très bien aussi.

La sénatrice Batters : Je ne pense pas que nous devrions le faire à huis clos.

Le président : Très bien.

La sénatrice Batters : Il est malheureux que nous ne puissions pas tenir la réunion voulue, mais je crois simplement qu'il faut tenir compte de la gravité d'une question de privilège. Ce genre de situation n'arrive pas très souvent. C'est un sujet très important. Je pense que la sénatrice Wallin doit comparaître en premier. Nous pouvons certainement nous pencher sur ce qui a été rapporté dans les médias à l'époque. Quelques mois se sont écoulés depuis, et il faudrait que nous examinions de nouveau la question, car je ne me souviens pas vraiment des détails à ce sujet. Cependant, la sénatrice n'a pas mentionné les journalistes en question. Si ma mémoire est bonne, on savait très bien de quels journalistes elle parlait et pourquoi elle croyait, en se fondant sur le contenu des articles en question, qu'il y avait eu une fuite de renseignements. Étant donné que les journalistes ne seront pas invités, il sera d'autant plus important d'obtenir des explications sur cette question et de préparer le terrain avant d'entendre d'autres témoins à ce sujet.

La sénatrice Ringuette : Monsieur le président, je répète qu'il y a consensus autour de cette table pour dire que la question de privilège est prioritaire pour nous. Cependant, le fait est que la sénatrice Wallin n'est pas disponible. Comme elle n'est pas en mesure de parler de la question de privilège qu'elle a soulevée, il ne faudrait pas que ce dossier retarde le travail que nous devons faire sur l'importante question des projets de loi d'intérêt public du Sénat.

Bon nombre de sénateurs ont discuté longuement de la façon dont nous allons traiter les projets de loi d'intérêt public dont nous sommes saisis. Nous avons commencé cette étude, et je pense que nous devons la poursuivre. Nous n'avons qu'une réunion par semaine, pas deux. Nous n'avons qu'une réunion par

should adhere by the commitment that we've made to the issue there. When Senator Wallin is available with her question of privilege, then we move on.

Chair, to conclude all this, I move that we meet next week and that we invite Senator Wallin and the joint chairs of the special joint committee and the clerks of that committee on October 20. That is my motion.

The Chair: Is there a seconder? Senator Yussuff. Any debate?

Senator Downe: I think Senator Ringuette made some good points, but I still feel uncomfortable, given the priority that questions of privilege are supposed to have when they come before this committee, that we're not doing any aspect of that next week.

I appreciate, chair, you're not comfortable proceeding without hearing from Senator Wallin first, but that leaves the committee in a bit of a spot, in my opinion, where we're, in effect, inviting people for October 20 while we do other work when this is supposed to be a priority. I think it puts a bad light on the committee.

If there is anybody we can have — I mentioned this earlier — other than Senator Wallin next week, along with the other study, I think that would serve the committee well, but I leave that up to others.

Senator Yussuff: Briefly, Senator Wallin is the one who alleges breach of privilege. I want to start by hearing from her and her elaboration about that and the importance of it. If we can't have her here before October 20, I don't know how we start considering the allegations she has made that we're supposed to investigate, in fairness.

The Chair: Let me see if I can square the conversation a bit.

What if we invited the Clerk of the Senate to appear as our first witness to briefly outline the history of questions of privilege and how they are dealt with so that we can, Senator Downe, meet your test of getting something in? This is unusual, by the way, because normally they go to the committee that it is affected by. And we'll continue, then, with the broader discussion of our work plan. In the meantime, we'll set the agenda as described in the three hearing processes of Senator Wallin, the joint chairs of the defunct special joint committee and the joint clerks of that committee.

semaine. Nous devrions respecter l'engagement que nous avons pris à cet égard. Lorsque la sénatrice Wallin sera disponible pour parler de la question de privilège qu'elle a soulevée, alors nous passerons à l'étude de cette question.

Monsieur le président, pour conclure, je propose que nous nous réunissions la semaine prochaine et que nous invitions la sénatrice Wallin, les coprésidents du comité mixte spécial et les greffiers de ce comité à comparaître le 20 octobre. Voilà ma motion.

Le président : Y a-t-il quelqu'un qui appuie la motion? Le sénateur Yussuff. Est-ce que quelqu'un souhaite intervenir?

Le sénateur Downe : Je pense que la sénatrice Ringuette a soulevé de bons points, mais, compte tenu de la priorité que nous sommes censés accorder aux questions de privilège qui sont renvoyées à notre comité, je ne suis toujours pas à l'aise à l'idée que nous ne nous penchions sur aucun aspect de cette question la semaine prochaine.

Je comprends, monsieur le président, que vous ne soyez pas à l'aise à l'idée d'aller de l'avant sans d'abord entendre la sénatrice Wallin, mais je crois que le comité se placerait dans une situation difficile en invitant des gens à comparaître le 20 octobre tout en poursuivant d'autres travaux d'ici là, alors que cette question est censée être prioritaire. Je pense que cette approche ferait mal paraître le comité.

Comme je l'ai indiqué plus tôt, si nous pouvons faire comparaître quelqu'un d'autre que la sénatrice Wallin la semaine prochaine, en plus de poursuivre l'autre étude, je pense que ce serait dans l'intérêt du comité, mais je laisse les autres en décider.

Le sénateur Yussuff : J'ajouterais brièvement que c'est la sénatrice Wallin qui affirme qu'il y a eu atteinte au privilège. Je tiens d'abord à entendre ce qu'elle a à dire à ce sujet et sur l'importance de cette question. En toute honnêteté, si nous ne pouvons pas la faire comparaître avant le 20 octobre, je ne vois pas comment nous pouvons commencer à nous pencher sur les allégations qu'elle a soulevées et sur lesquelles nous sommes censés enquêter.

Le président : Voyons si je peux trouver un terrain d'entente en quelque sorte.

Que diriez-vous d'inviter comme premier témoin la greffière du Sénat afin qu'elle présente un bref historique des questions de privilège et de la façon dont elles sont traitées? Ainsi, sénateur Downe, nous pourrions répondre à vos attentes en faisant témoigner quelqu'un sur la question. Je souligne en passant que la situation est inhabituelle, car, normalement, ce genre de question est renvoyée au comité concerné. Ensuite, nous reprendrons la discussion plus générale sur notre plan de travail. Entretemps, comme je l'ai indiqué, nous allons inscrire à l'ordre du jour les trois audiences avec la sénatrice Wallin, les

Senator Batters: What would be the purpose of the Clerk testifying?

The Chair: Just to provide the whole committee with the historical perspective of how these matters have been dealt with and why, uniquely, this one is coming to this committee. I'm just trying to square the concerns at this table. Otherwise, I'm quite content to call the question on Senator Ringuette's motion.

Senator Saint-Germain: I believe that we are giving priority to this question today because we are trying to determine how we will proceed. For matters of efficiency, on October 20, we should have the whole discussion with the Clerk of the Senate, the clerks of the special joint committee, the joint chairs and Senator Wallin. It is a matter of efficiency. Otherwise, we will split into silos the study of this important question.

Today, we are giving priority. It is our first opportunity and we are taking it, and then because Senator Wallin is not available, the next step would be at the first opportunity, which is October 20.

The Chair: Could I call the question on the motion and ask for those in favour and those opposed? The motion is carried. With your concurrence, then, we will proceed on the basis of that motion.

Is there any other business to come before the committee? If not, we are adjourned.

(The committee adjourned.)

coprésidents de l'ancien comité mixte spécial et les cogreffiers de ce comité.

La sénatrice Batters : Pourquoi ferions-nous témoigner la greffière du Sénat?

Le président : Il s'agit simplement de donner à l'ensemble du comité un aperçu historique de la façon dont ce genre de questions ont été traitées et des raisons pour lesquelles notre comité est saisi de la question qui nous occupe. J'essaie simplement de répondre aux préoccupations exprimées à cette table. Par ailleurs, je suis tout à fait disposé à mettre aux voix la motion de la sénatrice Ringuette.

La sénatrice Saint-Germain : Je pense que nous donnons la priorité à cette question aujourd'hui parce que nous tentons de déterminer comment nous allons procéder. Par souci d'efficacité, le 20 octobre, nous devrions tenir la discussion avec la greffière du Sénat, les greffiers du comité mixte spécial, les coprésidents et la sénatrice Wallin. C'est une question d'efficacité. Sinon, l'étude de cette importante question se fera en vase clos.

Aujourd'hui, nous donnons la priorité à cette question. Nous saisissons cette première occasion de nous pencher là-dessus. Étant donné que la sénatrice Wallin n'est pas disponible, la prochaine occasion sera le 20 octobre.

Le président : Puis-je mettre la motion aux voix et demander qui sont pour et qui sont contre? La motion est adoptée. Si vous êtes d'accord, nous allons donc procéder en fonction de cette motion.

Y a-t-il d'autres questions à soulever au comité? Sinon, la séance est levée.

(La séance est levée.)